

La Gibelotte

J U I L L E T 2 0 0 9



Ligny-le-Ribault
poursuit ses
actions
en faveur du
développement
durable
et imprime sur un
papier respectant
la gestion durable
des forêts

Sommaire

- **Éditorial**
- **Qu'on se le dise...** 4
- **Le Garenne bavarde** 9
- **Ça s'est passé à Ligny...** 10
- **Le Garenne bavarde** 12
- **Le Garenne solidaire** 15
- **Le Garenne bavarde** 16
- **Qu'on se le dise...** 18
- **Le Garenne se bouge** 19
- **Le Garenne bavarde** 20
- **Qu'on se le dise...** 22
- **Le garenne s'informe** 23
- **Qu'on se le dise...** 26
- **Les P'tits Garennes** 27
- **Etat civil, bienvenue...** 28
- **Le Garenne solidaire** 29
- **Le garenne s'informe** 30
- **Calendrier des fêtes** 34
- **Marceau à l'écoute** 38
- **Infos pratiques** 39

Editorial

Chères Lignois, chers Lignois,

Anticiper, imaginer, dans un espace agressif et dans un temps incertains.

Cela s'impose au conseil municipal et à moi-même. Il s'agit plus exactement de procéder à plus de dépenses avec moins de moyens. Nous faisons nôtre ce mot de MONTALEMBERT « *Les difficultés ne sont pas faites pour abattre mais pour être abattues* ». C'est ainsi que, malgré les circonstances difficiles, nous avançons et nous investissons pour le devenir de notre commune. Nous privilégions les investissements tournés résolument vers l'avenir.

Le Plan local d'urbanisme (nouveau Plan d'occupation des sols) va démarrer par le choix d'un prestataire de service. Il nécessite un travail important de consultation et de participation des Lignois et des Lignois. Tourné vers demain et après-demain dans un cadre plus élaboré que l'ancien plan d'occupation des sols, il exigera beaucoup de réflexions et d'engagements sur le long terme. Il doit permettre à nos successeurs de faire face aux défis qu'ils auront à résoudre.

Nous allons repenser l'éclairage public afin de participer aux économies d'énergie et respecter le « Grenelle de l'environnement ».

Pour ce faire, à partir des réalisations mises en œuvre dans d'autres Communes (Saint-Denis-de-l'Hôtel – Ormes – Sully-sur-Loire), nous élaborerons un plan d'action et d'équipements. C'est ce qui guidera notre action en ce qui concerne le mode de chauffage des locaux communaux qui sera adapté suivant un schéma directeur précis même s'il a déjà fait l'objet de quelques aménagements.

En ce qui concerne notre « bureau de poste », si nous voulons le conserver il nous faut l'utiliser. Son maintien fait toujours l'objet de concertations avec les responsables de « la Poste ».

La distribution gratuite des bacs de tri sélectif introduira courant septembre, au plus tôt, le ramassage des emballages ménagers recyclables en porte à porte.

Le contrôle de l'assainissement non collectif s'effectue depuis début Juin.

Je mesure l'inquiétude manifestée par certains, mais il nous faut respecter les lois et règlements en vigueur. Toutes ces mesures concourent à la préservation de notre planète bleue. Notre responsabilité est engagée, elle est assujettie à des contraintes que nous devons surmonter avec efficacité.

Je suis contrarié par les dégradations qui s'opèrent sur les équipements communaux (éclairage du lavoir – jeux du square Saint-Martin et du Pré des Saules – tennis etc.) Elles sont le fait d'un petit nombre d'individus qui ne mesurent pas les coûts engendrés par les réparations.

Il se dit, il s'écrit beaucoup de choses sur la réforme des collectivités : Régions, Départements, Communautés des Communes, Communes et autres syndicats intercommunaux. J'avoue m'y perdre parfois. Un profond bouleversement de l'intercommunalité va secouer l'organisation actuelle mais vous pouvez compter sur notre vigilance pour nous permettre de bien vivre à Ligny, malgré des moyens financiers qui seront soumis à une Cure d'amaigrissement

Bonnes vacances d'été à toutes et à tous, grands et petits.

Le Maire, Gilles Landré de la Saugerie



Qu'on se le dise !



>>> LA POSTE N'EST PLUS ?

Vous avez pu lire dans la presse régionale ou aux actualités télévisées régionales que le bureau de poste de notre commune connaîtrait une fermeture définitive si son activité n'était pas suffisante.

C'est-à-dire si sa rentabilité économique, évaluée à l'aune de critères qui sont un sujet de débats et d'appréciations divergentes, ne permettait pas son maintien.

Deux ou trois rencontres ont eu lieu avec des techniciens de la Poste dont l'une, la dernière, en date du 12 mai 2009, s'est déroulée en présence de Monsieur BOURILLON, Conseiller général, Maire et Médiateur du Conseil Général pour ces questions.

Nous nous sommes vus remettre, ce jour là, deux documents réalisés pour le compte de La Poste intitulés :

« **Concertation relative à l'adaptation de la présence postale sur la commune de Ligny-le-Ribault** » publiées par la direction générale de l'enseigne Poste (sans date mais probablement de fin 2008).

« **Perceptions croisées des agences postales communales et des relais poste par les parties prenantes** » publiée sous l'égide de l'observatoire national de la présence postale et réalisée par la sté TNS Sofres en juin 2008.

La première étude s'attache à décrire la situation existante connue, qui est la nôtre aujourd'hui, d'un point de vue socio-démographique. Elle apprécie le niveau d'activité postale du bureau de la commune et dit quels sont les services accessibles.

Les usages des clients sont comptabilisés et comparés. Ils sont exprimés à la rubrique : « fréquentation du bureau de poste » et « les opérations réalisées »

Évolution comparée du nombre de clients Accueillis au guichet (en moyenne sur 1 an)

Moyenne/jour d'ouverture du bureau de Ligny	Moyenne/jour d'ouverture dans l'ensemble du Loiret
En 2006 : 46	164
En 2007 : 46	240

Évolution comparée du nombre d'opérations réalisées au guichet (en (moyenne sur 1 an)

Moyenne/jour d'ouverture dans le bureau de Ligny	Moyenne/jour d'ouverture dans l'ensemble du Loiret
En 2006 : 62	161
En 2007 : 58	235

Suit, dans « la répartition des opérations selon le jour de la semaine (semaine 8 à 12 en 2008) pour un total de 1332 opérations réalisées au bureau de poste de la commune. Soit 15 opérations par heure d'ouverture au public, sur la base de 5 jours/semaine.

	Nombre d'opérations	Fréquentation (nombre de clients)
mardi	277	231
mercredi	230	192
jeudi	165	138
Vendredi	277	231
Samedi	363	319
Total mois	1332	1110
Moyenne hebdo	266	222
Moyenne jour	53	44

La conclusion qui suit les données relatives à l'activité générale du bureau de poste de notre commune montre la part qui pourrait être ? Devrait être ? Réalisée en agence postale communale (APC) ou en relais poste commerçant (RPC).

Le contenu de ces documents appelle plusieurs remarques :

nous pouvons noter que suivant une **Loi bien établie**, le nombre d'opérations postales réalisées décroît proportionnellement au nombre d'heures d'ouverture. C'est-à-dire que : moins le bureau de poste est ouvert aux habitants plus faible est le nombre d'opérations effectuées par eux. Nous pouvons donc dire qu'une nouvelle diminution des heures d'ouverture entraînera une baisse de la fréquentation et une baisse des opérations postales. **Donc une baisse du niveau de ce service public.**

Mettre en relation une moyenne du nombre de clients accueillis au guichet (tableau 1) de la poste de la commune avec une moyenne pour l'ensemble du département du Loiret, aux fins de comparaisons n'a pas de sens, sinon de mettre en valeur la grandeur de l'écart entre les deux mesures. Le choix de la médiane eut été plus judicieux et nécessaire, mais pas suffisant.

Y-a-t-il raison à comparer l'activité du bureau de poste de Ligny à une moyenne départementale qui inclut de grands bureaux de poste de zones urbaines à forte densité de population ? NON. Sauf à utiliser l'écart pour montrer ? démontrer ? ou sous-tendre la faiblesse plus que relative d'un **bureau de poste rural**, en terme d'activité (cf. remarque 2).

Une lecture attentive des tableaux 1 et 2 montre :

→ que le nombre d'opérations est supérieur à celui des usagers clients accueillis au bureau de poste de la commune ;

→ que le nombre d'opérations à l'échelle du département et en moyenne est inférieur au nombre d'usagers clients accueillis.

Qu'en conclure ?

Que tous ceux qui franchissent le seuil d'un bureau de poste dans le département n'effectuent pas une opération postale !!

Qu'on se le dise !



>>> LA POSTE N'EST PLUS ?

Nous avons donc, un rapport personne accueillie/nombre d'opérations pour 2006 et 2007 pour le bureau de poste de la commune et pour le département :

1.35 en 2006 et 1.26 en 2007, pour la commune
0.98 en 2006 et 0.98 en 2007, pour le Loiret

OUF ! La Poste nous dira que faire de ces rapports.

Nous observons aussi qu'aucune donnée ne nous est fournie sur l'amplitude horaire d'ouverture du bureau de poste de la commune, pour les années antérieures à 2006. De ce temps ancien, préhistorique ou la poste de la commune de Ligny était organisée et sous la responsabilité du receveur des postes, nous n'avons pas non plus de données relatives à son activité et au nombre d'opérations effectuées.

D'autre part, l'étude très pertinente menée par Monsieur le Maire met en relief un autre visage des opérations postales (cf. en complément de ma remarque 1). A partir de modélisations mathématiques (recherche opérationnelle) on démontre que la ligne de conduite quant à l'appréciation des données consiste à la suppression des établissements postaux au profit d'une orientation générale vers le **bureau postal virtuel**.

Au niveau de la cohérence globale, comment expliquer qu'une agence postale communale serait plus rentable qu'un établissement postal (le bureau de poste ndlr) ?

Monsieur le Maire a souligné qu'une telle orientation s'affranchissait du « besoin de communication » de nos administrés. En l'occurrence, le bistrot, le salon de coiffure et la poste sont des lieux de rencontre et d'échange d'information nécessaires à la vie de la commune.

Et l'on ne soulignera jamais assez le caractère gratuit, spontané de ces échanges structurant la vie sociale de la commune, et expression de toutes les formes de sociabilité et de socialisation pour les plus jeunes.

CONCLUSION PREMIÈRE

Le titre du document premier « Concertation relative à l'adaptation de la présence postale sur la commune de Ligny-le-Ribault » laissait augurer un contenu solide, un recueil de données et des enquêtes de terrain incontestables, une écoute des habitants du village, une analyse fine des entretiens et un rendu pertinent, enfin une vraie analyse socio-économique. De tout cela rien. Des données socio-démographiques bien ordinaires et connues de tous. Quelques évidences. Quelques chiffres. Un feuillet recto-verso aurait suffi.

Le titre du document deuxième « Baromètre National des partenariats, perceptions croisées des agences postales communales et des relais de poste par les parties prenantes » où traduit en français ⁽¹⁾ : ce que pensent les populations

villageoises et leurs élus des agences postales et des relais de poste, elles (les populations des communes) qui ont vu supprimer leurs bureaux de poste.

Réponse : que du bien ! Les élus aussi le pensent ! L'an passé c'était bien aussi ! C'est la deuxième « étude » réalisée par la sté TNS Sofres. La troisième ce sera bien encore !

CONCLUSION DERNIÈRE

Le patron de la Poste, envoie en province, là où les chemins ruraux ne sont pas empierrés, quelques centurions convaincre les élus, tout aussi ruraux, du bien fondé de la démarche de la Poste : **FERMER** les bureaux de poste jugés, je dis bien jugés non rentables. Financièrement ou économiquement, là c'est une autre affaire ! Avec quels outils de mesures et d'analyses, là encore c'est une autre affaire !

Principe général de la démarche initiée par la Poste : faire faire à d'autres ce que la Poste ne veut plus faire parce que pour elle, ce ne serait pas rentable, dixit le centurion. Par ailleurs, cela s'appelle externaliser (en fait sous-traiter) certaines tâches parce que ce n'est pas le métier principal de l'entreprise. Nous pouvons le comprendre. La Poste fait mieux, elle soustrait ce qui est son métier : l'ensemble des opérations postales !! Que reste-il comme activités à la Poste : la Banque et ses services financiers. Aux remarques des élus, le centurion envoyé et reçu répond qu'ils sont « suspicieux », c'est à dire soupçonneux en ce qui concerne le sérieux des documents présentés à l'appui de l'initiative de fermeture.

Réponses : 1. Il y a de quoi. 2. Il semble fait peu de cas de l'avis des élus et des habitants qu'ils représentent.

Pour en terminer, la Poste propose donc à la commune une somme de 800 à 900 euros par mois pour reprendre à son compte la quasi-totalité des opérations postales effectuées dans le village. J'invite donc la direction financière de la Poste à venir **calculer avec nous le déficit que produirait ce transfert de service public vers la commune**. Ce déficit bien entendu serait à la charge du budget communal. **J'observe que les produits des opérations postales reviennent à la Poste. Mais que les charges d'exploitation de la présence postale nous incombe. Un Comble !**

Le 1^{er} Adjoint, Patrick LEBEL

Ce jargon technocratique faussement scientifique où domine l'emploi inconsideré d'oxymores, d'euphémismes et trop souvent d'approximations. Encore s'agit-il d'un sondage et pas d'une étude.

PS : La dotation mensuelle de la poste, hypothèse retenue 900 euros mensuels, revient à couvrir à hauteur d'environ 10 euros, l'heure d'ouverture au public. Petit calcul fait sur la base des données fournies par la Poste (cf. Tableau 3). Ce qui ne couvre pas le salaire brut et chargé de l'agent. Entre autres dépenses.

Boulangerie Pâtisserie

Isabelle & Eric Thillet



120 rue du G^{al} de Gaulle - Ligny-le-Ribault
Tél. 02 38 45 43 94



Tuilerie de la Bretèche

Carrelages - Briques - Terre cuite à la demande

Fabrication, exposition, vente à Ligny-le-Ribault

Aymeric de BAUDUS

Artisan Fabricant

45240 LIGNY-LE-RIBAUT - FRANCE

Tél. 33 (0)2 38 45 43 88

Fax 33 (0)2 38 45 40 15

<http://www.tuilerie-de-la-breteche.fr>

TOUS TRAVAUX DE RÉNOVATION



Électricité - Plomberie - Chauffage
Maçonnerie - Couverture Terrassement

J-B DREUX

45240 LIGNY-LE-RIBAUT

Tél. 02 38 45 42 96

THIERRY MÉTREAU

Maçonnerie.....Restauration
Zinguerie.....Carrelage
Cheminée.....Clôtures

110, rue du Prêche
45240 Ligny-le-Ribault
Tél./Fax 02 38 45 44 16

Pharmacie BONIN

420, rue du Général Leclerc
45240 LIGNY-LE-RIBAUT
Tél. 02 38 45 42 38

*Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h30 à 19h30
samedi de 9h à 12h
et de 14h30 à 17h*

*Tapissière
Ensemblière*

Isabelle Fossard

La Bretèche
18, allée de l'Abeille
LIGNY-LE-RIBAUT



02 38 45 41 70

isabelle_fossard@yahoo.fr

L'Atelier

Fleuriste



49, rue du G^{al} de Gaulle
45240 Ligny Le Ribault
02.38.45.49.18



Yves BOZO

Paysagiste
Entrepreneur de jardins

"La Villette" - 45240 Ligny-le-Ribault
Tél. 02 38 45 45 58 - Portable 06 14 93 79 61

Qu'on se le dise...



>>> LE P.O.S. N'EST PLUS

Le Conseil Municipal a, le 22 septembre 2008, pris la décision de prescrire l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) qui devra, à échéance de deux ans environ, se substituer au Plan d'Occupation des Sols existant (P.O.S.).

Cette décision est d'importance. Elle va permettre, à terme, de doter la commune d'un document d'urbanisme plus en phase avec les exigences et les contraintes que nous connaissons aujourd'hui en matière d'aménagement du territoire (de la commune).

Mais surtout, ce document sera l'outil essentiel pour construire le village de demain. C'est donc en référence au temps futur que les orientations d'aménagements et les décisions seront prises.

Élaboré dans le cadre prescrit par la Loi et ses règlements, il fera largement appel à la participation de tous. La consultation sous forme de réunions publiques, d'informations publiques et tous les moyens à notre disposition constitueront une phase qui devrait être riche des apports de tous collectivement et de chacun.

Maintenant, et nous sommes informés, la notion de développement durable sera partie intégrante de cet ensemble puisque le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) sera un moment important du travail qui sera accompli.

Les questions relatives à la protection de l'environnement, aux transports et circulations terrestres des véhicules à moteur, à la santé publique, à la préservation des paysages et des espaces naturels, à la protection de la ressource en eau potable et du traitement obligé des eaux sales domestiques, industrielles et agricoles seront, entre autres, au centre des débats.

Ils ne seront bien entendus pas les seuls, puisque nous devons nous attacher et veiller à une organisation spatiale de l'habitat et des activités sociales et économiques qui respectent quelques grands principes, aujourd'hui acquis, comme la nécessaire proximité (des commerces, des services publics et de santé, des lieux de convivialité et d'activités sociales et plus particulièrement culturelles...), des habitats, le moindre recours à l'automobile, la mutualisation des moyens de transport (le co-voiturage par exemple), et surtout l'épanouissement et le respect mutuel des générations qui font la richesse de notre village.

TROIS, QUATRE GÉNÉRATIONS C'EST UN VILLAGE. DEUX GÉNÉRATIONS, C'EST UNE « CITÉ DORTOIR ». IL NOUS FAUT L'ÉVITER.

Ce sera aussi l'occasion de prendre les décisions qui s'imposeront à nous pour faire de notre village rural un lieu qui ne soit pas une annexe des grandes cités. Une Banlieue, c'est-à-dire un lieu mis au ban, c'est-à-dire exclu ou relégué. Ce sera aussi et peut-être, c'est le souhait que nous formulons, l'occasion de repenser notre manière de construire et d'articuler dans un schéma cohérent l'ensemble du bâti de notre village, en prenant en compte la performance énergétique, l'accessibilité des logements et des bâtiments, leur confort et celui de leurs occupants, bref en s'attachant à donner à l'habitat et aux lieux de vies sociales et économiques les caractéristiques qui puissent permettre à tous d'y trouver avantage sans nuire à la collectivité des habitants et de ceux que l'on accueille bien volontiers.

Patrick LEBEL

>>> JOURNÉE D'APPEL

Le Recensement et La Journée D'appel de Préparation à la Défense

Dans les trois mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger.

Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend outre le recensement, l'enseignement de défense et la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD) Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD). Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour présenter les

concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...).

Pour tout renseignement veuillez contacter l'accueil de la mairie au 02.38.45.42.01 ou le Centre du Service National de Tours (02-47-77-21-71)

mail : csn-trs@dsn.sga.defense.gouv.fr



Qu'on se le dise...



>>> LIGNY EN QUELQUES CHIFFRES



1298
habitants
5821
hectares

A 28 kilomètres, au sud-ouest d'Orléans, commune frontalière du Loir-et-Cher, LIGNY-LE-RIBAUT est **rattachée administrativement à l'arrondissement d'Orléans et au canton de La Ferté Saint-Aubin.**

LIGNY-LE-RIBAUT est **membre de la communauté de commune de La Ferté Saint-Aubin** qui comprend, outre le chef lieu de canton, les communes de Marcilly-en-Villette, Ménestreau-en-Villette, Sennely et Ardon.

LIGNY-LE-RIBAUT est aussi **membre du «Pays Sologne-Val sud»**, un syndicat qui compte 29 communes réparties sur 4 cantons et adhérente du **Syndicat du Cosson**, rivière qui traverse le canton et la commune ainsi que du **Syndicat Mixte Intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères de la région de Beaugency (SMIRTOM-AB).**

LIGNY-LE-RIBAUT est située en Sologne du nord. Desservie par six routes départementales, la commune est le lieu de passage obligé des transports nucléaires en provenance de la centrale de St-Laurent-des-Eaux (CPE). Elle connaît chaque jour une forte circulation routière liée aux déplacements domicile/travail –les migrations alternées- des habitants de la commune mais aussi de ceux de plusieurs autres communes et plus particulièrement celles de proximité du Loir-et-Cher. Soit les communes d'Yvoy-le-Marron, La Ferté-St-Cyr, Villeny. Beaugency autre chef lieu de canton est à 18 kilomètres.

Les flux de circulation concernant le transport terrestre des marchandises n'est pas négligeable et concerne plus particulièrement le transport de grumes et de véhicules neufs (SATAS), d'autre part de nombreux poids lourds traversent le village pour rejoindre l'entrée de l'autoroute à LAMOTTE-BEUVRON.

L'urbanisation du bourg, centre d'attraction du village, est peu dense. Le développement du village s'est construit le long des principaux axes de circulation et de déplacement –les six voies départementales- à l'exception de trois lotissements dont le plus ancien a plus de trente ans. Les écarts sont nombreux et inégalement répartis sur le territoire de la commune.

Le patrimoine bâti préservé reste une caractéristique de l'architecture rurale villageoise et demeure un atout de la commune. Le patrimoine naturel est conséquent et en regard de la situation géographique du village. Il relève essentiellement de la propriété privée. La commune dispose de plus de 70 km de chemins ruraux ouverts à la circulation publique avec quelques restrictions d'usages au niveau de la vitesse.

Le bourg du village constitue le centre d'attraction de la commune. La totalité des services de proximité marchands, non marchands et publics y sont concentrés. La commune est dotée d'un Centre de première intervention –CPI- sous l'autorité du SDIS 45 et d'une maison médicale où exercent deux médecins généralistes, un dentiste, un masseur-kinésithérapeute, trois infirmières et une diététicienne 3 fois par semaine. Un taxi assure les déplacements liés aux consultations et actes médicaux et paramédicaux. Une pharmacie la complète. Nous notons que la maison médicale a un rôle important puisqu'elle reçoit des patients et des consultants des communes voisines du Loir-et-Cher.

Le recensement permet de mieux connaître la population. Celle-ci est composée de 48.5 % d'hommes et 51.5 % de femmes, 630 actifs sont relevés (dans la tranche des 15/64 ans) et 668 inactifs.

Un parc de 704 logements constitue l'ensemble des habitations dont 537 sont des résidences principales, 122 des résidences secondaires et 45 sont des logements vacants.

Les appartements comptent pour environ 6%, le reste soit 94% sont des maisons individuelles. Si le nombre moyen de pièces principales par maison est de 5, il n'est plus que de 3.5 pour les appartements. Le parc de logement est âgé de plus de dix ans pour 52%, de 5 à 9 ans pour 18 % et – de 5 ans pour 30 % d'entre eux.

La commune compte 32 logements sociaux parfaitement intégrés dans le centre bourg.

Patrick LEBEL



Le Garenne bavarde

9



>>> CINÉ SOLOGNE

La saison 2008/2009 a débuté sous le signe du rire avec « Bienvenue chez les Ch'tis » le jeudi 02 Octobre.

Les films de novembre et décembre, respectivement « Faubourg 36 » (avec Gérard Jugnot, Clovis Cornillac, Kad Merad) et « Le crime est notre affaire » (avec André Dussolier, Catherine Frot, Claude Rich) prouvent que l'objectif de Ciné Sologne est de proposer des films récents sur grand écran.

Généralement en décembre, nous proposons 2 séances, une à 18 h (film pour les plus jeunes) et à 20 h, film tout public.

Nous avons malheureusement dû annuler la dernière séance « L'étrange histoire de Benjamin Button » en raison d'un problème de projecteur. Dommage car nous avions des nouveaux spectateurs qui sont repartis déçus : nous l'étions aussi !

Prix des séances :

4,50 € pour les Adultes

3 € pour les jeunes de moins de 16 ans.

Alors pourquoi aller sur Orléans où une séance de cinéma coûte le double ?

FILMS	MOIS	Adultes	Enfants	TOTAL
Bienvenue chez les Ch'tis	OCT 2008	42	8	50
Faubourg 36	NOV 2008	40	3	43
Wall-e	DEC 2008 - 18h	19	4	23
Le crime est notre affaire	DEC 2008 - 20h15	4	19	23
L'échange	JANV. 2009	26	0	26
Agathe Cléry	FEV. 2009	30	5	35
Envoyés très spéciaux	MARS 2009	30	6	36

Nous vous fixons donc rendez-vous le premier jeudi de chaque mois d'octobre à avril.

**Voici les dates à retenir
pour la fin de l'année 2009 :**
jeudi 8 Octobre, jeudi 5 Novembre
jeudi 3 Décembre

Je tiens à remercier ma fidèle équipe composée de Véronique RUFFIER, Jean et Jeanine TRASSEBOT, Bernard ROBERT.

Nous vous souhaitons un bon été et vous encourageons à venir toujours plus nombreux à nos séances de cinéma en milieu rural.

Pour l'équipe Ciné-Sologne Ligny, Béatrice CABOURG

>>> ATELIER DE DESSIN, PEINTURE



*Vous aimez dessiner,
Vous aimez peindre, ...
Vous cherchez du temps pour vous consacrer
à votre passion, alors...
Venez nous voir,*

Tous les mercredis soirs
à Ligny à la salle Saint-Martin.
Aquarelle, dessin, huile, acrylique....
Débutants, confirmés...

**Vous pourrez donner libre cours
à vos inspirations.**

**Pour tous renseignements complémentaires
n'hésitez pas à contacter :**

Michèle Neuhard Professeur

au 02 54 88 70 48 - 06 85 36 18 79

ou Michèle Cormery au 02 38 45 44 55



ça s'est pass



▲ 20 DÉCEMBRE 2008

Concert de Noël offert par la municipalité.

Quelques 110 personnes ont assisté dans l'église de Ligny-le-Ribault à une prestation de très grande qualité offerte par « La Rabolière » chorale de Jargeau dont la réputation dans le Loiret n'est plus à faire. A l'issue du concert tous se sont retrouvés autour d'un rafraîchissement à la salle polyvalente.



▲ 3 JANVIER **Les vœux du maire**



▲ 3 JANVIER

Mr et Mme Barbary après plus de 35 années passées à la boucherie présentent leurs successeurs Mr et Mme Brean à la population de Ligny.



▲ 20 FÉVRIER **Club des jeunes**

Les membres du « Club des jeunes » offrent un pot de l'amitié pour l'inauguration de leurs locaux « relookés » par leurs soins.



◀ 20 JUIN

Inauguration de la résidence « l'Aubinière » à la Ferté Saint Aubin. L'Aubinière est un des tous premiers établissements du département, dédié uniquement à l'accueil et au traitement de la maladie d'Alzheimer. 72 personnes atteintes de la maladie seront accueillies dans cette structure.

é à Ligny...



▲ **28 AVRIL** Repas des aînés
Un moment convivial et beaucoup de gaieté dans les regards



▲ **28 AVRIL** Journée des déportés



Exercice d'interpellation « musclée »



Exercice de désincarcération

▲ **8 ET 9 MAI** Exercice opérationnel.

Une soixantaine de militaires « réservistes » du 6/12e régiment de cuirassiers d'Olivet ont effectué un exercice opérationnel à Ligny. Les pompiers volontaires et le club des jeunes de la commune ont participé à ces exercices impressionnants et utiles soutenus par une partie de la population venue en spectateur ou en acteur.



▲ **8 MAI :**
Remise de leur carte aux nouveaux jeunes électeurs de la commune dans le cadre de la journée citoyenne



▲ **COMMÉMORATION DU 8 MAI**



◀ **11 MAI**

Campagne de distribution des poubelles jaunes destinées au tri des déchets recyclables. Ligny-le-Ribault reçoit pour le lancement de cette distribution les membres du SMIRTOM de Beaugency. Quelques 5000 « poubelles jaunes » ont été distribuées dans le SMIRTOM.

Le Garenne bavarde



>>> WWW.CAMELEON45.FR



Le Caméléon n'a pas hiberné cet hiver.

Assemblée Générale du 10 janvier 2009 avec présentation des bilans 2008 (activités et financier). Le bureau de change pas.

ST-VALENTIN « SEXY FOLIES »

Ce samedi 14 février 2009, restera dans nos mémoires. Quelle belle soirée !!

Décoration réussie – Repas excellent – Cadeaux pour les plus beaux costumes – Poésies érotiques présentées par la troupe du Jaguar (Diane et Jean-Claude) – Ambiance musicale jusqu'au bout de la nuit et surtout ne pas oublier la surprise de la soirée « le show des Camélévamps ».

MARS : le Caméléon n'a pas eu le temps de faire son ménage de printemps.

Préparation ou confection des costumes pour :

- l'école de théâtre de Souvigny-en-Sologne
- une association de Mareau-aux-Prés (reconstitution d'un mariage 1925)
- SCHORALIA : le spectacle « Louis XIV – Roi Soleil » adapté de la comédie musicale « le Roi Soleil ». Ce festival a lieu en Indre-et-Loire.
- l'association « Commune Libre de Fay-aux-Loges » pour la reconstitution d'un mariage franco-américain de 1950.

LE VIDE GRENIER DU DIMANCHE 19 AVRIL 2009 : une soixantaine d'exposants présents pour 85 inscrits. Avec le soleil de l'après-midi, le public a répondu présent pour ce 2ème vide grenier.

MAI ET JUIN :

- Recherche de documentation et création des costumes pour les rôles principaux pour le spectacle du collège « Spartacus », la comédie musicale de Maxime Le Forestier à l'Espace Madeleine Sologne de la Ferté St-Aubin (Loiret) les 19 et 20 juin 2009. A cette occasion, seront fêtés les 10 ans de l'atelier comédie musicale du collège de la Ferté St-Aubin que dirige Jean-claude Chevillon.
- Collaboration avec l'office de tourisme d'Orléans : costumes des animatrices pour une animation « Country ». Le groupe DEYLILEA participera au concert de la fête des mères de la Ferté St-Aubin, qui a été conçu par Mr Daviau Vincent de Marcilly-en-Villette.

LE SAMEDI 10 OCTOBRE 2009, nous organisons une sortie pour le bal costumé de la renaissance à Chambord, au prix de 45 euros (transport en car – buffet et bal).

Les inscriptions seront définitives au plus tard le 10 juillet 2009.

Si vous n'avez pas de costume, une location est proposée par l'association Louis XII de Blois au 02 54 42 69 03 au tarif de 35 euros.

L'association exposera au Crédit Agricole (agence des Provinces d'OLIVET), 2 mannequins pour 2 animations dans l'année en fonction de l'actualité. (carnaval – festival de cannes – fête de la musique...).

NOËL RUSSE :

Nous commençons à recevoir des tissus, fourrures, rubans, galons, perles... pour la confection de costumes, coiffes... Merci d'avance aux donateurs.

N'hésitez pas à nous contacter et nous laisser un message au 02.38.45.44.44 ou à ligny.cameleon@wanadoo.fr ou cameleon45@club-internet.fr

Nous vous souhaitons de très bonnes vacances d'été.

Le bureau



Le Garenne bavarde

13



>>> COMITE D'ANIMATION COMMUNALE

Cette année, pour répondre à vos attentes et vous divertir, le C.A.C. a innové avec une soirée « Choucroute » et une journée « Fête du Cosson » axée sur la musique.

Les activités traditionnelles du C.A.C., telles que le réveillon du 31 décembre et la Marche pour Tous sur les chemins de Sologne, ont encore leur succès auprès des Lignois et auprès des habitants des environs, le bouche à oreille faisant circuler la bonne réputation de nos manifestations.

**Soirée « choucroute »
(Samedi 21 février 2009)**



Pour une première, ce fut une réussite grâce à l'orchestre ELSASSER BLASMUSIK qui a bien chauffé la salle, aux 80 danseurs « pro », et à la choucroute très bien garnie.

Fête du Cosson, scène « Tremplin musical » pour les jeunes talents (entrée gratuite)

13 formations musicales hétéroclites ont joué sur la scène installée sur le pré communal, le samedi 16 mai, de 14h à 2h du matin. Malgré le temps très capricieux, le public était nombreux en fin de journée. Pourtant, le début de l'après-midi proposait des prestations de qualité, parmi lesquelles la toute jeune chanteuse à la jolie voix « Corinne Dupont », et le groupe de musique franco-berbère « Hadi ».

Des animations gratuites (modelage, décoration d'objets, initiation aux « bolas ») ont attiré les plus jeunes.



En soirée, à l'appel des trompes de chasse de Ligny « Le Bien Allé », les groupes se sont succédés, à commencer par la chorale de l'école, « Maud'tête » avec rock-bossa-jazz-blues,

« Les Jimmies » folk, « Little captains » jazz funk, « Signature » pop rock, « Harry Jahman » reggae, « Enora » métal mélodique, « Ninety knives » métal, « Wild dawn » hard rock, et démonstration de Bolas (Marc-Alexandre, Max et Maya) pour illuminer la nuit.

Abrité sous les barnums, le public attentif à la musique n'en a pas moins apprécié les moules-frites.

Concours de boules à la mêlée

Il s'est déroulé le 7 juin, dans la cour de l'école, dans une ambiance familiale et conviviale.

Fête de la Ste-Anne

Elle se déroulera les 25 et 26 juillet, avec comme thème « le Pays-basque »

Bal gratuit le samedi soir, à la salle des fêtes, animé encore cette année par la DJ « MP3 ». Le dimanche, autour de l'église et dans les rues du village, vide-grenier, commerçants ambulants, producteurs-maraîchers, forains, jeux pour enfants, poneys, groupe folklorique basque « La Haliro », fanfare de rue « Manif Fanfare », buvette, restauration...

Ball-trap

Il aura lieu au lieu-dit « les Trois Chênes », le dimanche 13 septembre.

Assemblée générale

Elle se déroulera à la salle polyvalente, le vendredi 18 septembre.

De nouveaux membres sont venus renforcer notre équipe en cours d'année en apportant leur bonne volonté, leur bonne humeur, leur dynamisme.

Pour nous rejoindre ou pour tous renseignements sur les manifestations à venir, contactez Jean Trassebot (02 38 45 45 08) ou Jackie Pigé (02 38 45 42 70).

Réservation de matériel (barnums, tables, bancs...) : Joël Cariou (02 38 45 04 18)

Réservation sono... : Bertrand Boismoreau (02 38 45 46 01).

Le Garenne bavarde



>>> THÉÂTRE

RENSEIGNEMENTS, PROGRAMMES ET INSCRIPTIONS : Déléguee Ligny - tél. 02.38.45.41.70 isabelle_fossard@yahoo.fr

Cette année encore, les Lignois ont la possibilité de s'abonner au THEATRE du CADO.

LE DIABLE ROUGE



Pièce d'Antoine Rault, mise en scène par Christophe Lidon, avec Claude Rich, Geneviève Casile et la troupe qui aura déjà joué cette œuvre depuis presque 1 an au théâtre Monparnasse.

Au sommet de son pouvoir mais à la fin de sa vie, le cardinal Mazarin achève l'éducation du jeune roi Louis XIV, sous le regard de la reine mère Anne d'Autriche et d'un Colbert qui attend son heure. Qu'est-ce que le pouvoir ? Comment crée-t-on un animal politique ?

CÉSAR, FANNY ET MARIUS



D'après l'œuvre de Marcel Pagnol, Francis Huster en a fait l'adaptation et la mise en scène. Avec Jacques Weber, Charlotte Kady et onze autres comédiens, il en est aussi l'acteur.

Concentré de la célèbre trilogie, vous retrouverez l'ambiance du Marseille des années 30 dans un décor grandiose, prodigieuse d'humanité, dramatique, drôlissime et exaltante.

BORIS VIAN

« UNE TROMPINETTE AU PARADIS »

Spectacle musical swingant (sans une note de play-back !) écrit et mis en scène par Jérôme Savary, avec cinq comédiens danseurs et quatre musiciens.



Pour honorer l'artiste qui nous a quitté depuis 50 ans, une véritable formation de jazz nous emmènera dans l'univers de Boris Vian, à travers quelques unes des 500 chansons qu'il a composées.

Abonnement avec autocar (non obligatoire, départ de l'église)
3 spectacles : 79 € tarif normal
3 spectacles : 73 € tarif (+ 65 ans)
3 spectacles : 30 € tarif (- 25 ans)

Le CADO + vous propose également deux pièces (hors abonnement et sans autocar) :

COCTEAU-MARAIS, spectacle conçu et réalisé par Jean Marais et Jean-Luc Tardieu d'après l'œuvre de Jean Cocteau, mis en scène par Jean-Luc Tardieu et interprété par Jacques Sereys

DEUX PETITES DAMES VERS LE NORD



Pierre Notte, mis en scène de Patrice Kerbrat, avec Catherine Salviat et Christine Murillo.

Deux sœurs, sorties de nulle part, un poil foldingues et déjantées, se lancent sur les routes du Nord à bord de tout ce qui peut rouler

(à noter que Catherine Salviat et Christine Murillo sont réellement sœurs dans la vie)

1^{ER} FESTIVAL DE CHAMEROLLES :

Le CADO étend ses actions en créant ce nouveau festival dans le cadre élégant du château de Chamerolles. Le Quatuor ouvre donc le bal avec ses quatre musiciens-comédiens en queue de pie : ils nous emmènent de la comédie burlesque, au mime, à la parodie échevelée sur fond de rock, classique, de jazz... Un « Corps à cordes » irrésistible.



>>> ECOLE DE PIANO

Les cours sont dispensés dans la salle attenante à la bibliothèque, aimablement mise à notre disposition par l'équipe municipale.

Rappelons que les cours s'adressent aussi bien aux enfants qu'aux adultes, qu'ils soient débutants ou non.

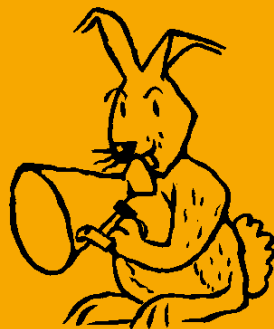
Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

Claire Billot-Jacquin : 06 01 93 95 43

Yuki Lenormand : 06 18 10 75 78

Béatrice Dorléans : 02 38 45 46 36

Le garenne solidaire



15

>> TAXI CONVENTIONNÉ

**Votre médecin vous a prescrit un transport assis,
Vous allez faire appel à un taxi ?
Vous serez remboursé si ce taxi est conventionné.**

Depuis le 1^{er} janvier 2009, pour être remboursé, votre transport en taxi doit être effectué par un taxi conventionné avec les Caisses d'Assurance Maladie.

Les autres règles de prise en charge ne sont pas modifiées. Ainsi il est toujours indispensable que vous disposiez, avant le transport, d'une prescription médicale établie par votre médecin.

Vous reconnaîtrez un taxi conventionné grâce au logo « Taxi conventionné » apposé sur le véhicule. Vous pouvez également vous renseigner sur la liste des taxis conventionnés sur le site de l'Assurance Maladie www.ameli.fr, rubrique « Adresses et tarifs ») ou en appelant le 3646.

Pour participer à la sauvegarde de notre système de santé, respectez le mode de transport prescrit par votre médecin, le mieux adapté à votre état de santé et à votre degré d'autonomie

Contacts CPAM du Loiret :
Suzanne Tawani : 02 38 79 47 38
suzanne.tawani@cpam-orleans.fr

>> GENDARMERIE & SECURITE

La sécurité est l'affaire de tous sans préjuger de l'annulation de tous les risques voici quelques conseils précieux pour limiter les risques de vols dont vous pourriez être victime.

Concernant vos véhicules :

- Faites installer un système d'alarme fiable avec marquage des vitres
- Garez-vous si possible dans des endroits sécurisés éclairés
- Optez pour une façade auto radio détachable et enlevez là en cas d'absence
- Verrouillez systématiquement vos portières hayon et coffre
- Ne déposez aucun document où objet de valeur même dans la boîte à gants
- Ne tentez pas les voleurs en laissant des objets visibles tel que téléphone ordinateur GPS appareil photo et autre.

Concernant votre habitation :

Il existe des moyens de réduire le risque de se faire cambrioler efforcez-vous de décourager les malfaiteurs en leur compliquant la tâche.

- Renforcez vos serrures, installez des dispositifs de surveillance où des détecteurs de présence, photographiez vos objets où meubles de valeur, notez les numéros de série.
- Ne cachez pas vos clefs aux endroits habituels et connus (paillason pots de fleurs etc..)
- Rangez ce qui pourrai tenter les cambrioleurs (bijoux argent carte de crédit clefs de véhicule etc.)

Soyez méfiant vis-à-vis des démarcheurs nous les signaler en temps réel et non plusieurs heures après leur passage. Il est peu probable d'être visité par des policiers en civil (fausse qualité).

En cas d'absence, faites relever le courrier, ouvrir les volets évitez tout ce qui peut renseigner les malfaiteurs sur votre absence.

La sécurité est l'affaire de tous n'hésitez pas à signaler à la gendarmerie de jour comme de nuit tout comportement suspect.

L'Adjudant CHAUVIN

>> SPECIAL FORMATION



POUR SE FORMER GRATUITEMENT ET PRÈS DE CHEZ VOUS

TOUTES LES INFOS : 0 800 222 100

WWW.ETOILE.REGIONCENTRE.FR N° vert offert gratuit depuis un poste fixe



Le Garenne bavarde



>>> ACLR - WWW.LIGNY-LE-RIBAUT.INFO



Pour ceux qui ne la connaissent pas encore, l'ACLR (Association pour la Communication de Ligny-le-Ribault) s'occupe de la gestion du site Internet communal du village.

Depuis le 10 avril 2009, date de notre dernière assemblée générale, Florence FLEUREAU fait partie du bureau de l'association et nous en sommes très heureux.

Voici donc la composition de notre nouveau bureau :

Isabelle Fossard : présidente (Rédactrice)

Marcel Fichelle : vice-président

Cédric Gallet : secrétaire (Assistance aux pages perso)

Annie Benoit : secrétaire adjointe (Infographiste)

Florence Fleureau : secrétaire adjointe (gestion du futur système d'échange)

Jeannine Trassebot : trésorière

Didier Pascault : trésorier adjoint (Webmaster et maintenance du Cyber café)

Les activités de l'association depuis la Gibelotte n° 26 (décembre 2008)

→ 20 mises à jour ont été effectuées depuis notre AG du 26 Avril 2008.

→ Les annonceurs ont la possibilité de gérer leur propre page hébergée par le site ; cette solution permet de développer son information avec plus de liberté.

→ La gestion de la page « Mairie » est maintenue puisque le site .fr n'est pas encore prêt.

→ Les conditions d'adhésion pour les associations et les professionnels du village restent inchangées ; voir Gibelotte n° 26, ou n'hésitez pas à nous contacter.

→ La page « Ecole » est bien renseignée par le directeur, Monsieur Patrick BOUR, qui nous envoie régulièrement des demandes de mise à jour. Nous avons pu constater une très bonne fréquentation de cette page.

→ L'association a donné son droit à la salle des fêtes pour la réunion des associations du 11 janvier dernier, c'est pourquoi nous étions à la salle St-Martin lors de notre assemblée générale. Nous sommes heureux d'avoir pu contribuer à la communication entre les associations. Nous sommes prêts à renouveler cette opération en prenant en charge la diffusion des invitations pour la Galette 2010.

→ Nous sommes partants pour faire la promotion du Noël Russe dès que l'ANL nous donnera son feu vert.

→ 1000 cartes de visite ont été éditées dans le but de promouvoir le village à travers le site ; nous les avons largement diffusées et les Lignois peuvent en obtenir quelques exemplaires sur simple demande.

→ Nous sommes désormais adhérents à l'UCPS avec réciprocité de liens.

→ Nous avons renouvelé notre adhésion à



l'OTSI de La Ferté St-Aubin pour 2009. Le 31 mars 2009, nous étions présents à leur assemblée générale. Bientôt leur nouveau site sera terminé et toutes les communes du canton seront incitées à faire des liens entre elles.

→ A l'occasion de la « Fête Musicale du Cosson » organisée par le CAC, ACLR a apporté sa contribution en sponsorisant l'impression du nouveau logo sur 3 bâches (2 pour les bandeaux à 2 entrées du village et une grande pour le fond de scène). Pour garder un souvenir de cette manifestation, l'ACLR prépare un diaporama qui sera accessible à tous dans l'ordinateur du cyber café.

CYBER CAFE

Le 30 janvier 2009 nous avons envoyé un courrier au Conseil Général pour demander si du matériel informatique serait disponible. Une réponse rapide nous a donné un ordinateur « à blanc » que Didier PASCAULT a configuré. Ainsi, le 10 avril dernier, en partenariat avec l'auberge Sainte-Anne, nous avons pu participer à la création du premier CYBER CAFE du canton. Celui-ci a été inauguré le 11 mai comme vous avez peut-être pu le lire dans la République du Centre.

Petit rappel historique : « Le concept de cybercafé est à rattacher au courant artistique de Californie des années 1980. En 1984, à Santa Monica, a été fondé le premier «café électronique» par deux artistes : Kit Galloway et Sherrie Rabinowitz, à l'occasion du Festival Arts Olympiques de Los Angeles. A l'origine le concept était d'interconnecter plusieurs communautés ou ethnies en utilisant ce média pour faire émerger un nouvel espace d'échange et de collaboration avec des événements virtuels, des concerts. On appelait alors ce concept CAFE pour Communication Access For Everyone (Accès à la communication pour tous) »

Description du matériel : il s'agit de logiciels libres, téléchargeables légalement. Une carte wifi a été achetée par ACLR. Vous disposez de sorties USB mais pas de graveur. Quatre langues sont possibles : français, anglais, allemand et espagnol.

Ce service est GRATUIT et nous vous laisserons apprécier la gentillesse avec laquelle Sylvie et Jean-Luc DEMAGNY vous permettent d'avoir accès à ce service en sachant qu'ils peuvent éventuellement vous assister pour prendre contact avec un matériel que vous découvrirez.

Nous savons déjà que le cyber café est un véritable besoin pour certaines personnes qui n'ont pas d'ordinateur à la maison (démarches

Le Garenne bavarde



>>> ACLR - WWW.LIGNY-LE-RIBAUT.INFO

administratives, recherche d'emploi, messageries, documentation, traitement de l'image, du son, etc...) aussi bien que pour les touristes et la clientèle du Ste-Anne. Il procure aussi une route de secours dans le cas où votre ordinateur tomberait en panne.

SYSTEME D'ECHANGE DE BIENS ET DE SERVICES

Comme promis, l'association travaille à la mise en place d'un système d'échange local de biens et de services. Cette entité d'ACLR sera inspirée du SEL, pour ceux qui connaissent.

Vous avez besoin d'un coup de main pour un bricolage dans votre maison ou besoin d'apprendre à réaliser une pâte à choux ?

Et bien ce sera possible avec la Girolle qui sera notre monnaie d'échange.

Ça vous tente ? Alors rendez-vous le vendredi 9 Octobre à 18h30 - Salle Saint-Martin, pour une réunion d'information. Nous comptons sur vous !

Pour toutes celles et ceux qui souhaiteraient prendre de l'avance, vous pouvez prendre contact avec Florence FLEUREAU au 02 38 45 47 72

Pour nous contacter, hormis par le site :

* Par courrier : siège social à la mairie

* Présidente : 02 38 45 41 70

* Courriel : aclr@ligny-le-ribault.info

Cordialement, le bureau



>>> SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

CE QUI SE PASSE À LIGNY

C'est toujours avec un certain décalage, dû à l'édition, que je suis obligé de vous présenter l'actualité Lignoise, mais il existe une solution facile pour connaître immédiatement l'actualité de notre section si vous avez un accès à internet. Abonnez vous à notre blog : <http://shlr.over-blog.com>

C'est une excellente façon de rester en contact avec nous et de connaître l'actualité de la société et du jardin des écoliers. C'est gratuit, votre adresse ne sera jamais communiquée, mais vous serez averti dès d'une nouvelle page aura été publiée. La marche à suivre est donnée dans la page publiée le 29 mars.

Pour ceux qui n'ont pas d'accès internet, en voici les dernières nouvelles :

L'Assemblée générale de la SHOL vient d'avoir lieu à Meung-sur-Loire, mais cette année, vous avez été avertis individuellement. Le conseil d'administration, dont je fais maintenant partie, a été renouvelé et nous avons un nouveau commissaire aux comptes, Monsieur C. GUITARD. A l'issue de la réunion, Monsieur PARIS, plus connu sous le nom de Pierre le Jardinier, Directeur et réalisateur de l'Arboretum du Pré des Culands, nous a fait visiter la superbe collection nationale d'Ilex qu'il a installé dans «les Mauves» à la sortie de Meung-sur-Loire. J'en profite pour le remercier du don qu'il vient de faire au Jardin des écoliers d'un lot de graines qui vont nous être bien utiles.

Au **Jardin des Ecoliers**, nous avons installé une petite serre pour remplacer le châssis et cultiver ainsi des légumes un peu fragiles en début d'année. Notre mare est une réussite, la vie s'y est imposée sous toutes ses formes, plusieurs dizaines d'insectes, des tritons et

des grenouilles et même un trio de canards qui viennent de faire une hécatombe parmi les grenouilles. Ce sont les aléas de la chaîne alimentaire, les plus gros dévorent les plus petits jusqu'à ce qu'ils trouvent à leur tour, un plus gros qu'eux ! Une séance de vannerie a eu lieu avec les enfants et leur maîtresse. Chacun a pu fabriquer un poisson (d'avril, bien sûr !) bicolore et repartir avec à la fin de la séance. Nous espérons que parents et adhérents pourront bientôt en faire autant !

NOS PLUS GRANDES PRÉOCCUPATIONS SONT ACTUELLEMENT :

La construction d'un abri de jardin destiné à entreposer le matériel de jardinage mais aussi le matériel didactique servant pour les élèves. La mise en place du voyage annuel en Touraine La préparation du dossier de concours SNHF des jardins d'Ecoliers et celui de «Noé Conservation» qui suit avec le Muséum d'Histoire Naturelle de Paris, l'évolution de l'entomofaune (Papillons et insectes) dans toute la France.

Nous préparons également la Sainte-Anne, et aimerions bien que quelques volontaires se manifestent pour nous aider ! Vous pouvez toujours nous contacter au moins le vendredi matin au jardin des écoliers, par téléphone, ou encore par courriel.

Enfin un dernier mot pour vous dire que je n'ai pas du tout apprécié la vitesse avec laquelle nos efforts d'implantation de nouvelles étiquettes au pré des saules ont été remarqués des Lignois. Le lendemain de l'installation l'une d'entre elles a déjà été vandalisée, je pense que nos essais s'arrêteront ici puisqu'à l'évidence elles ne plaisent pas !

André Delplanque pour la SHOL section de Ligny-le-Ribault

Qu'on se le dise !



>>> NIDS D'INSECTES

INTERVENTION SUR ESSAIMS POUR LES PARTICULIERS :

Les pompiers du Loiret (SDIS 45) n'interviennent plus en cas d'appel au 18 ou 112 pour traiter les essaims de nos amies les abeilles mais également pour tous les volants.

Vous devez contacter une entreprise privée pour ces interventions.

Nous attirons votre attention sur les tarifs pratiqués : se renseigner auprès de différentes entreprises.

>>> FEUX DE PLEIN AIR

Les feux de plein air sont interdits par arrêté préfectoral en date du 21 juin 2002

- Le brulage à l'air libre des déchets est interdit.
- Les déchets devront être apportés à la déchetterie la plus proche ou mis en dépôt aux fins de compost.

• Le brulage à l'air libre d'autres matières (sacs plastiques, résidus divers...) est strictement interdit les déchets doivent impérativement être déposés en déchetterie.

>> ANIMAUX

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

ANIMAUX DANGEREUX :

Application des dispositions de la Loi n° 99-5 du 6 Janvier 1999 relative aux animaux

dangereux et errants et à la protection des animaux :

Les détenteurs de chien de première et deuxième catégories sont tenus de faire une déclaration en mairie :

Chien de première catégorie : chien d'attaque
Chien de deuxième catégorie : chiens de garde et de défense.

>>> REGLEMENTATION SUR LE BRUIT

(Extrait de l'arrêté préfectoral en date du 10 décembre 1990)

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon à moteur thermique – tronçonneuse – perceuses – raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

Vous êtes tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

>>> DEBARDAGE DE BOIS

Toute utilisation des chemins communaux pour débardage de bois doit faire l'objet d'une déclaration en mairie. Après accord, il appartient aux utilisateurs de remettre en

état les chemins empruntés. Toutes dégradations constatées nécessitant réparation seront à la charge des utilisateurs.

>>> DÉGRADATIONS

De nombreuses incivilités sont relevées sur le territoire communal et ne sauraient perdurer. Dans un premier temps le vol des bacs de recueil des ordures ménagères semble s'amplifier. Nous avons remis un éclairage sécurisé dans les parterres de fleurs devant la salle polyvalente et au lavoir qui a été soumis au vandalisme le plus dur.

Le square « St-Martin », plus particulièrement les jeux, a été l'attention de personnes peu scrupuleuses qui ont également exercé leurs talents sur la citerne de gaz de la salle des

expositions ; les bacs à fleurs du « Pré des Saules » et la boîte à la lettre du presbytère. Certains tagueurs de talent ont laissé trace de leur art sur les panneaux de circulation routière. Cette situation ne peut durer. Par recoupement d'informations, œuvre de la gendarmerie, nous devrions connaître les coupables, tout au moins pour certains faits. Toutes ces actions génèrent un coût dont le montant est significatif et pourrait être affecté à des dépenses plus utiles.

Gilles Landré de la Saugerie

Le garenne se bouge

19



>>> CLUB DE GYMNASTIQUE



Une nouvelle saison commencera en septembre, synchrone avec la rentrée scolaire.

Si vous souhaitez bouger et grimacer sous l'effort..., rejoignez le club animé le lundi de 18h05 à 19h05 par François et le mercredi de 20h15 à 21h15 par Roselyne.

Les tarifs sont de 100€ pour un cours par semaine, à panacher au choix le lundi ou le samedi, et de 140€ pour 2 cours par semaine et proportionnellement dégressifs si vous rejoignez le club en cours d'année.

Dans tous les cas une séance d'essai vous est offerte.

Nous vous rappelons que les cours sont ouverts à toutes et à tous, surtout si vous aimez sourire, rire et partager quelques moments conviviaux comme pique-nique, randonnée, repas de fin d'année... Le club profite de cet article dans la Gibelotte, pour remercier Murielle Sabatier qui a tenu très rigoureusement les comptes du club pendant plusieurs années.

Bel été à tous

Pour tout renseignement, adressez-vous à:
Frédérique AYRAULT : 02 38 45 41 31
Joëlle FONKNECHTEN : 02 38 45 49 76.



>>> USL

LES NOUVELLES DE LA SAISON 2008/2009 ! L'équipe des vétérans a atteint son objectif 2008/2009 : convivialité et bonne humeur.

Au cours de cette saison les équipes de benjamins, débutants et poussins ont réalisé de bon résultats. La saison prochaine, nous continuerons à les accueillir pour la saison 2009/2010. Aussi, venez nombreux !

→ Ces résultats nous encourageant à poursuivre nos efforts pour développer notre association en ouvrant nos portes aux plus jeunes.

→ Une sortie pour un match de ligue 1 à Auxerre a été organisée dans le cadre de « l'entente » des deux clubs Ligny-le-Ribault/Jouy-le-Potier.

→ La soirée annuelle du club a affiché complet comme les autres années.

→ Une équipe senior est en projet pour la saison prochaine.

→ L'entente des deux clubs de Jouy-le-Potier et Ligny-le-Ribault sera renouvelée pour les jeunes.

Enfin, je tiens à féliciter tous nos débutants, poussins et benjamins assidus aux matchs et aux entraînements ainsi que tous les bénévoles, y compris les parents. Je remercie également tous nos nombreux supporters.

contact : Stéphane LOISEAU 02.38.45.46.82

Le bureau, Le Président, Stéphane LOISEAU

>>> CLUB DES JEUNES

Cette année encore le Club des Jeunes a été très actif :

Pour commencer, nous avons organisé au mois de décembre 2008 notre **sortie Paint Ball à Neuvy-en-Sullias** qui s'est déroulée dans une très bonne ambiance et qui a plu à l'ensemble des participants. Suite à cette sortie, nous avons entamé les **travaux de rénovation du local du Club des Jeunes** pendant les vacances de Noël 2008 et jusqu'à fin janvier 2009. Ce sont les jeunes eux-mêmes qui ont repeint l'ensemble du local et posé la nouvelle moquette anti-feu. La rénovation s'est soldée par un pot d'inauguration du Club après les travaux et la réouverture de celui-ci. Nous avons également participé à la **brocante de la gare** au mois d'avril dernier : la recette va nous permettre d'acheter de nouveaux jeux vidéos.

Nous projetons d'organiser une **réunion d'information et de prévention** sur les thèmes de la

drogue, du tabac et de l'alcool en collaboration avec la gendarmerie de Pithiviers ; toutefois la date reste à définir.

Comme chaque année, nous allons participer à la fête de **la Sainte-Anne** avec un stand plus grand cette année. Nous organiserons également une **soirée dansante** aux environs du mois de septembre et un tournoi babyfoot/billard pour les plus jeunes (un après-midi).

Tarif 2008/2009 : 4 euros pour les lignois
5,50 euros pour les extérieurs (12/25 ans)

Terrain Beach volley / soccer, billard, babyfoot, console, jeux de société sont à votre disposition au club alors n'hésitez pas, on vous attend !!!

Remerciements : Mr et Mme Ruby, Mme Danièle Dauvergne, aux auberges Ste-Anne et St-Hubert en espérant n'avoir oublié personne.

Le Garenne bavarde



>>> DE MARE EN MARE...

Les mares sont des milieux qui fascinent, intriguent, éveillent en nous une curiosité : leur caractère sauvage est propice à des voyages dans le temps.

Il est peut être difficile aujourd'hui de comprendre la valeur que représentait une mare dans un village, tant nous sommes habitués à disposer de l'eau. Pourtant, ce temps-là n'est pas si lointain, il suffit de revenir au début du siècle dernier voire même jusqu'à l'entre deux guerres.

C'était avant la réalisation de l'adduction d'eau et l'installation de l'électricité, un peu avant les années 60, un autre temps! La mare était alors au centre des activités humaines, intégrée dans les préoccupations quotidiennes des hommes, avec de multiples usages : domestiques, agricoles, artisanaux...

De nos jours, les mares sont conservées, entretenues voire créées principalement à des fins agricoles, cynégétiques, techniques et ornementales.

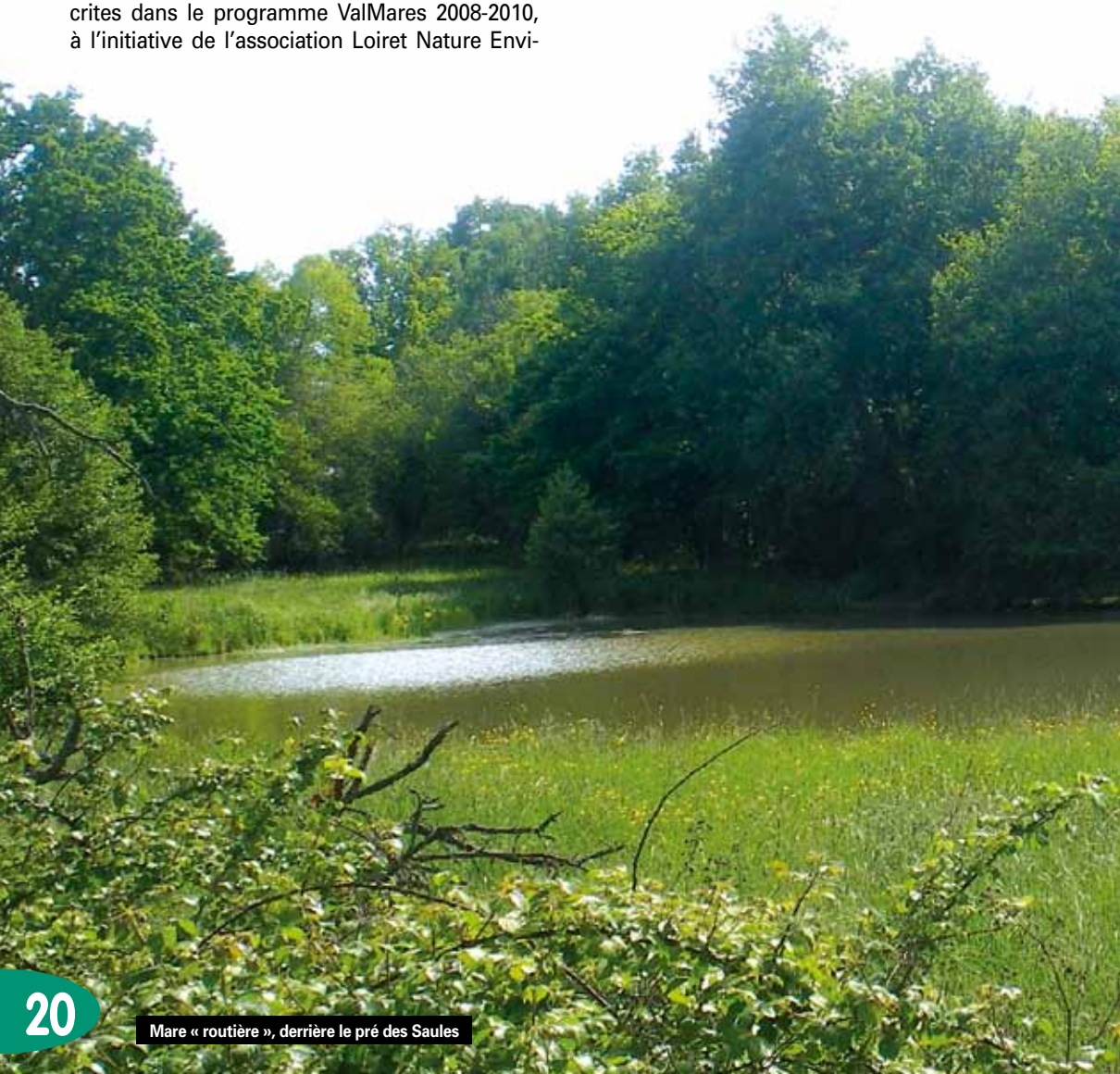
De manière générale, les mares sont aujourd'hui peu valorisées et peu accessibles pour les activités de loisirs de proximité et de découverte, à la fois pour la population locale et pour les touristes. C'est pourquoi l'une des actions prioritaires inscrites dans le programme ValMares 2008-2010, à l'initiative de l'association Loiret Nature Envi-

ronnement (www.loiret-nature-environnement.org), correspond à la revalorisation de ces micro zones humides sur le territoire des deux Pays, que sont le Pays Sologne-Val-Sud et le Pays Forêt-d'Orléans-Val-de-Loire.

Les mares représentent un élément identitaire fort de la Sologne, tant par leurs diversités biologiques et leurs caractères sauvages et naturels, que par la richesse patrimoniale qui y est liée. C'est pour ces raisons que la commune de Ligny-le-Ribault s'est engagée depuis quelques années dans une démarche de préservation de ses mares, avec par exemple en 2006, l'opération « Lignoï, à vos mares » !

Cette opération, pilotée par B. Sajaloli de l'Université d'Orléans, a donné lieu à plusieurs actions : exposition scientifique et pédagogique, animation audiovisuelle au sein de la nouvelle maison des Expositions en juin 2006, sorties natures.

Dans cette dynamique, l'Ecole primaire de Ligny-le-Ribault et la section Ligny-le-Ribault de la SHOL ont alors créé une mare pédagogique aujourd'hui entretenue par les enfants de l'école.



Le Garenne bavarde



>>> DE MARE EN MARE...

Aujourd'hui, l'action phare du programme ValMares pour la commune de Ligny-le-Ribault est la réalisation d'un sentier, baptisé « De mare en mare ! ». Il est issu de la volonté des élus de la commune et de l'association LNE de préserver le patrimoine naturel, et de favoriser la découverte des mares qui sont un élément majeur de l'identité locale. Sa conception a été confiée à Elodie Thévenard, étudiante stagiaire de la Licence professionnelle ADTR de l'Université d'Orléans.

A terme, sur un plan touristique, ce projet espère déboucher sur des retombées économiques directes et indirectes, en termes d'hébergement, de restauration, d'achats de produits locaux et plus généralement de passage dans la commune.

A une moindre échelle, la réalisation de ce sentier pourrait permettre le développement de modes de transports doux : la marche et le vélo notamment. Il s'agit donc d'un projet qui s'inscrit dans la volonté de contribuer au développement local et durable du territoire communal.

Le sentier participera également au renforcement des actions de sensibilisation sur les mares, en offrant un cadre de travail privilégié, diversifié et adapté que ce soit pour le grand public ou le public scolaire.

Enfin, l'élaboration du sentier permet une fois de plus, à la collectivité, de créer un partenariat avec le réseau associatif, indispensable au village.

Jusqu'à présent, les mares n'avaient jamais constitué un objet à valoriser dans un sentier découverte. De ce fait la commune est porteuse d'un projet réellement original et innovant. Elle s'illustre comme un témoin exemplaire pour d'autres communes qui souhaiteraient aussi valoriser leurs zones humides.

L'itinéraire, qui partira d'un panneau d'information situé près de la maison des expositions, sera ponctué par des arrêts thématiques. A chaque borne, le randonneur prendra connaissance grâce à une brochure, d'informations sur la faune, la flore, l'écologie, les contes attachés aux usages anciens et fonctions de la mare...

Se pencher au bord des mares facilitera à coup sûr, la découverte de tout un monde insoupçonné et quasi merveilleux. Du plus petit au plus grand, chaque être y a sa place, son utilité, et mérite d'être protégé !

Ligny-le-Ribault a donc tout à gagner du développement de cet outil touristique, respectueux de la nature.

Le sentier devrait être opérationnel au printemps 2010.



Chemin « des Trois Chênes » en direction de la Ferté St-Cyr



Mare « périurbaine » destinée à un usage ornemental

Tous les éléments participant à la réalisation du sentier sont pris en charge par le projet ValMares (avec des financements européens, le soutien de la DIREN, de la région Centre et de l'Agence de l'Eau) : la réalisation et l'édition de la plaquette du sentier, les bornes marquant les arrêts, l'entretien des mares...

Nouveau produit touristique pour la commune, le sentier « De mare en mare » fera aussi l'objet d'une campagne promotionnelle, grâce à sa plaquette diffusée en mairie et dans les offices de tourisme alentour.

D'autres attraits que les mares pourront à l'envie, venir ponctuer le parcours : tel le ravissant pré des saules, où il fait bon pique-niquer, l'étang de pêche communal, les châteaux, l'écomusée....

Le sentier touristique offrira aux promeneurs du dimanche, et aux touristes de Sologne, un agréable moment de détente à partager en famille ou entre amis sur près de 20 km.

Alors, préparez vos baskets, un casse croûte et votre appareil photo, le sentier de découverte n'attendra bientôt plus que vous !

Qu'on se le dise !



>>> COURSE CYCLISTE

La quatrième édition de la **Route de France Féminine Internationale** sera organisée mi-Août 2009. Elle s'élançera de la région Pays de Loire, elle traversera ensuite le Centre et l'Auvergne où se déroulera l'arrivée finale.

Cette épreuve cycliste par étape, réservée aux Dames correspond aujourd'hui à un véritable **TOUR DE FRANCE FÉMININ**.

Elle traversera notre village le mercredi

12 Août 2009 lors de l'étape SARAN/ VIERZON entre 13h53 et 13h57.

Les cyclistes arriveront de Jouy-le-Potier et se dirigeront vers Yvoy-le-Marron. Ils traverseront notre localité ; pour des raisons de sécurité, pendant le passage de la course (de 13h45 à 14h15), certaines rues seront interdites à la circulation (rocares d'accès à la D15 et D19).

Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE

>>> RÉFORME DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Comité Ballardur, Rapport Warsmann, Mission temporaire du sénat sur l'organisation et l'évolution des collectivités territoriales... trois réflexions !

Il est difficile d'appréhender avec pertinence ce qu'il adviendra de nos communes rurales. Que ce soit la mission sénatoriale, le Rapport Warsmann ou le comité Ballardur, tous abordent la question d'une éventuelle « fusion » des communes.

Le rapport Ballardur est très clair : « **l'architecture de la commune de l'avenir se dessine, à la vérité, assez simplement, dans la mesure où elle consisterait à substituer aux actuelles intercommunalités une collectivité locale de plein exercice, dotée de la clause de compétence générale et de l'autonomie financière** ».

Dans les faits l'organisation serait calquée sur ce qui existe aujourd'hui dans les grandes villes entre les arrondissements et la mairie centrale. Le sénat s'inscrit plutôt dans le schéma constitutionnel qui prévoit trois niveaux de collectivités territoriales : la commune ; le département ; et la région.

Avouons que rien n'est simple et que « vérité en deçà des Pyrénées ne l'est pas forcément en delà ». Cependant on aurait pu s'attendre, sur ce sujet, à une participation plus active de l'ensemble des maires ruraux. Alors que

pour d'autres problématiques, parfois très futiles, nous sommes assaillis de questionnaires multiples, dans ce cas on constate un encéphalogramme plat. Les instances représentatives, associations départementales des maires – unions départementales des maires ruraux – associations d'élus locaux, à de rares exceptions près, n'ont organisé aucun débat et/ ou publié le fruit de leurs réflexions. Pour ma part je mesure bien le besoin et la nécessité d'une réforme. Mais doit-elle s'exercer sur les institutions ou sur les rapports entre les institutions ?

Il nous faut répondre aux questions suivantes :

- QUI fait QUOI (Qui est Responsable);
- COMMENT (définition des financements ;
- AVEC QUOI (organisation et sources des participations financières complémentaires dans des délais rapides et en complète transparence).

Il est impératif d'améliorer la réactivité à l'expression d'un besoin qui se dévoile. Le monde qui nous entoure bouge sans cesse et exige une adaptabilité de tous les instants. (Sources : diverses publications sur les hebdomadaires- les quotidiens – les bulletins d'associations d'élus - documentation personnelle)

Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE



Salon Martine
Coiffure Hommes - Dames
Parfumerie
Ligny-le-Ribault
Tél. 02 38 45 43 66

POUSSIN
Dominique
Emulsion gravillonné - Bordure - enrobé rouge ou noir - Dallages - Pavages - Clôtures - Chemins d'accès - Travaux mini-pelle - Aménagement de propriété - Branchements eaux pluviales et usées - Puits - Terrassement de piscine

90 rue de la Fontaine
45240 LIGNY-LE-RIBAUT
Tél. 02 38 45 46 68
Port. 06 08 64 11 37



Le garenne s'informe



23

>>> DES DÉCHETS ... EN PLUS.

Apparu au 13^{ème} siècle (1270-1280) le terme déchet est issu du verbe déchoir dans une forme particulière déchié, puis déchiet et enfin déchet. C'est donc au 14^{èmesiècle} (1328-1342) qu'il prit son sens actuel de « quantité perdue dans l'emploi d'un produit » (1).

Aujourd'hui, et dans le langage quotidien, les déchets sont ce qui reste, ce qui n'est plus utilisé, ce qui est abîmé, ce dont nous n'avons plus l'usage, ce qui reste d'une matière travaillée (épluchures, copeaux, rognures...) et ...

Leurs traitements sont devenus une véritable affaire et ils mobilisent une quantité d'acteurs importante. Depuis le tri que maintenant chacun opère afin de séparer des ordures ménagères, les verres, les emballages, les métaux, les produits toxiques jusqu'aux centres de recyclage les plus spécialisés et aux unités de traitements des ordures ménagères (UTOM). Sans oublier les collectes.

Mais l'idée n'est pas neuve. De tout temps l'humanité a produit des ordures. Mais le niveau d'éducation, le niveau de civilisation n'étaient pas les nôtres. Et en ce sens, les actions que nous menons aujourd'hui sont un réel progrès. Quoi que ?

Il faut se rappeler qu'il n'en a pas toujours été ainsi. Et que le chemin, la rue, le ruisseau, la rivière ou les terrains sans usages ont été pendant très longtemps les réceptacles des ordures ménagères jetées ici et là au travers une fenêtre, une porte ou bien portées et déposées (ce qui n'a pas tout à fait disparu, hélas).

L'idée n'est pas neuve en effet de trier par nature les ordures ménagères. L'ancienne société connaissait déjà cette obligation de séparer, souvent en trois, les chiffons (pour fabriquer du papier) et le papier, les verres et céramiques (et les coquilles d'huîtres !), les putrescibles aux fins de récupération et pour amender les terres agricoles (le compost d'aujourd'hui)

La corporation des chiffonniers très puissante et très organisée dans l'ordre des corporations s'acquittait de cette tâche (la récupération) avec une efficacité redoutable. Elle a survécu à la Loi Le Chapelier mettant un terme aux corporations. D'ailleurs, aujourd'hui encore, le métier n'a pas totalement disparu et à l'initiative de l'Abbé Pierre, la Communauté d'Emmaüs fonde son action sociale, solidaire et humanitaire sur la récupération des rebus, leurs traitements et la revente de ce qui a pu être réparés, net-

toyés pour faire vivre la communauté.

Il aura fallu près d'un siècle entre l'effondrement de l'ancienne société et l'initiative du Préfet de la Seine, qui par une ordonnance du 15 janvier 1884 imposa la boîte à ordures d'immeuble. Et aussi « le tri sélectif », car ce n'était pas une, mais trois boîtes, certes lourdes, peu pratiques et parfois encombrantes.

Le Préfet Eugène René POUBELLE, puisque c'est bien de lui qu'il s'agit, est très tôt passé à la postérité car, dès 1890, le Grand Larousse enregistrait comme nom commun « poubelle », désignant dorénavant « un récipient imposé par l'administration et destiné aux ordures ménagères »(2).

Ce n'est pas tout. C'est bien au 19^{ème} siècle que sont nés les premiers réseaux de chaleur qui permettaient d'alimenter, notamment à Paris, les immeubles d'habitations pour les chauffer. Le chauffage central n'est pas une nouveauté, pas plus que le plancher chauffant connu à Rome. Cette chaleur est produite en 1890, et l'est encore par endroit et aujourd'hui par la combustion des ordures triées pour cet usage ! C'est l'UTOM !

Les déchets, les ordures nous ont toujours accompagnés. Ils sont les marqueurs, mais aussi le miroir de nos modes de vie, de nos conditions d'hygiène, de notre niveau de civilisation et aujourd'hui surtout l'indicateur le plus juste mais effrayant de nos consommations et de nos manières de produire : sources de gaspillage, de pillages et de pollutions irréversibles et dangereuses.

Un seul exemple :

En pays cévenol, dans la commune de Salindres et à 9 km d'Alès « trône une impressionnante décharge [...] sur une centaine d'hectares et (elle) culmine à 35 m de haut [...] à l'intérieur 11 millions de tonnes de résidus industriels [...]. Que trouve-t-on [...] de l'arsenic, des hydrocarbures, des dérivés du chlore, du chlore, de la chaux, etc. » Sce le CdE du 20 mai 2009.

Nous n'en sommes pas là et souhaitons que ce cas hors normes soit l'exception.

Nous n'avons que peu progressé depuis l'ancienne société. Le tri sélectif, c'est une affaire ancienne, la production de chaleur, le recyclage aussi, les chiffonniers étaient d'une redoutable efficacité, nous l'avons dit, et le sont d'ailleurs toujours dans les pays pauvres.

Le garenne s'informe



>>> DES DÉCHETS ... EN PLUS.

CE QUI A CHANGÉ ?

Nous produisons de plus en plus de déchets dont la dangerosité n'est plus essentiellement d'ordre bactérien, microbien, ..., dont la pollution n'est plus autant olfactive. Sur ce sujet, il est plus que probable que les odeurs pestilentielles des rues de Paris, l'été, nous seraient insupportables dans des proportions très supérieures aux contemporains de Pascal ou Diderot.

Les déchets d'aujourd'hui sont dangereux du fait de leurs sommes, de leurs quantités et de leurs toxicités. Nos pratiques d'achats, notre vigilance et la sobriété dont nous saurons faire preuve contribueront à transformer nos habitudes et à préserver nos lieux de vies.

Nous ne saurions résoudre la nécessaire élimination de nos déchets individuels et collectifs, leurs retraitements sans une vraie prise de conscience. Il n'est pas inutile de rappeler que la pire, la plus dangereuse des pollutions, c'est celle que nous

ne voyons pas, ou trop quand les manifestations visibles de ses conséquences nous apparaissent. Là, il est trop tard.

Les déchetteries, le tri sélectif ne sont pas suffisants, c'est en amont par des pratiques raisonnables, des achats raisonnés que nous devons intervenir. Pratiques citoyennes écoresponsables comme on dit aujourd'hui.

La vingtaine d'années à venir verra s'aggraver trois problèmes majeurs :
La ressource en eau potable ;
La gestion des déchets ;
La raréfaction des énergies fossiles.

Patrick LEBEL

(1) Le Robert, le dictionnaire historique de la langue française sous la direction de Alain REY, tome 1, p. 1007, Paris 2004
(2) Idem, tome 2, p. 2877 Paris 2004

A lire, de Catherine SILGUY, Cherche Midi Éditeur « Histoire des hommes et de leurs ordures, du moyen âge à nos jours », Paris 2009.

Site à consulter ADEME, rubrique déchets
Documents à lire : plaquettes du SMIRTON

>>> L'EAU DU ROBINET...

L'EAU DU ROBINET EST LE PRODUIT ALIMENTAIRE LE PLUS SURVEILLÉ.

Elle est soumise à de multiples analyses, depuis son origine jusqu'au robinet, et à des contrôles quotidiens.

Cette surveillance s'inscrit dans le cadre de la réglementation française et européenne.

Les résultats de ces mesures permettent de garantir que l'eau produite est conforme aux normes sanitaires.

Toutes les informations sur la qualité de l'eau peuvent être obtenues auprès de la DDASS du département.

Une analyse très complète sur l'eau de Ligny-le-Ribault a été effectuée en avril 2009 par CARSO-Laboratoire santé environnement hygiène de Lyon-.

Le rapport complet de 7 pages établi suite à cette étude est disponible sur demande à la mairie.

LOCATION DE TENTES ET DE CHAPITEAUX



Michel de Baudus
Château de la Bretèche
45240 Ligny-Le-Ribault
Tél. 06 11 23 22 07



Sarl Bruno RICHARD

Alarme - Automatismes
Interphone - Vidéo
Installation - Dépannage - Maintenance

115, rue César Finance
45240 Ligny-le-Ribault
Tél. et fax : 02 38 45 43 00
Port. 06 86 58 24 48

Le garenne s'informe



25

>>> TRI DES EMBALLAGES RECYCLABLES

Rappel :

Depuis la loi de 1975, les collectivités locales sont chargées de l'évacuation et du traitement des déchets qu'elles collectent. Modifiée en juillet 1992, cette loi s'attachait à développer une meilleure protection de l'environnement en fixant aux communes un triple objectif à l'échéance de juillet 2002 :

- la suppression des dépôts et décharges sauvages ;
- la valorisation des déchets par recyclage, compostage ou incinération propre avec récupération d'énergie (Usine de Traitement des Ordures Ménagères de SARAN - UTOM) (1);
- la gestion, dans des zones spécifiques, des seuls déchets ultimes (déchets des déchets). La règle d'or applicable aux déchets en vue de leur traitement est la suivante : il ne peut y avoir de recyclage sans une bonne récupération des produits à recycler, c'est-à-dire sans une collecte adaptée.

(1) L'INCINÉRATION : L'incinération est un mode de traitement par brûlage des ordures dans des fours spéciaux, fort développé de nos jours. Pratique par la réduction du volume des déchets et simple dans sa conception, cette technique est loin d'être une solution aux problèmes environnementaux malgré les constantes améliorations qui sont apportées et les mises aux normes exigées et prescrites impérativement. C'est pourtant en France et en Europe, un mode de traitement des déchets ménagers conséquent.

Malgré les améliorations techniques cette option est toujours controversée et son image demeure suspecte. Elle est victime de deux syndromes :

- le syndrome NIMBY (Not In My Back Yard – pas dans mon arrière cour). Personne ne veut avoir un incinérateur près de chez lui par crainte des émissions toxiques et des fumées ;
- le syndrome NIMEY (Not In My Election Year – pas l'année de ma (ré) élection).

Les mêmes syndromes s'appliquent d'ailleurs aux autres installations ou modes de traitement.

COLLECTE DES EMBALLAGES RECYCLABLES EN « PORTE À PORTE » sur le territoire communal

Bacs à Couvercle Jaune

Fin Mai le Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de

la Région de Beaugency (SMIRTOM-RB) ; comme prévu, a livré les bacs à couvercle jaune pour la collecte des déchets recyclables (corps creux) en « Porte à Porte ».

Le double collecte, ordures ménagères et corps creux s'effectuera dès la fin du mois de septembre 2009. A ce jour, nous ignorons si ces collectes se feront le même jour ou des jours différents. Toutes les informations relatives à l'organisation de ces collectes vous seront communiquées par affichage chez les commerçants et par voie de presse. Les déchets, qui devront être déposés dans les bacs à couvercle jaune, figurent sur le couvercle.

En conséquence les conteneurs jaunes (près du cimetière et près de la déchetterie) disparaîtront.

J'en profite pour attirer de nouveau votre attention sur les efforts que nous devons déployer pour conserver les sites de collecte (Verre - Journaux et Magazines) dans un état de propreté des plus correct.

Cette double collecte engendrera une augmentation de la taxe « Ordures Ménagères ». Le service en « porte à porte » génère un coût supplémentaire.

Je vous demande de participer à ce grand mouvement de revalorisation de nos déchets : il en va de l'avenir des générations futures. Nous devons assumer nos responsabilités d'éco citoyens avec conviction et entrain.

Je rappelle que les bacs à couvercle noir ou jaune appartiennent au logement et non au locataire. Lors d'un déménagement ils doivent rester affectés à l'habitation. En cas de vol ou de disparition il est impératif de déposer plainte à la brigade territoriale de la gendarmerie nationale de rattachement. En effet, le bac vous sera remplacé sur présentation de la plainte. Tous les bacs sont numérotés et font l'objet d'un suivi au niveau du SMIRTOM.

Je constate, avec regret, qu'environ 10% des bacs à couvercle jaune ont déjà disparu.

Nous avons, les uns et les autres, fait de gros efforts (le tri sélectif a démarré en 1993 sur le territoire national) pour nous adapter aux règles en vigueur et ainsi contribué à la préservation de notre planète. Il nous faut poursuivre cette démarche responsable par une attention des plus soutenue. Notre volonté doit s'exercer dès que l'acquisition des produits consommables (les emballages ; la composition exacte des produits, etc.,).

Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE
1^{er} vice-président du SMIRTOM RB

Qu'on se le dise !



>> 0 800 232 245, TOUT SUR LES ROUTES DU LOIRET !

Le département du Loiret a mis en place en 2006 un numéro vert départemental (0 800 232 245) permettant d'obtenir un bulletin d'information routière (conditions de circulation et viabilité hivernale) ainsi qu'un point sur les conditions de circulation des transports Ulys.

Depuis le 1^{er} février 2009, ce numéro offre aux usagers la possibilité de signaler tout type de désordre observé sur les routes du département : accident matériel, risque repéré (manque de visibilité sur un dos d'âne, zone de dépassement dangereuse, etc...) ou désordre (signalisation défectueuse, arbre sur la route, etc...).

Le signalement d'un désordre ne concerne jamais «l'urgence», laquelle est systématiquement

traitée par les services d'urgence concernés (pompiers, gendarmerie, police, etc...).

L'objectif est de réduire au maximum les risques induits par l'état des routes (via un message d'information enregistré) et d'informer les usagers sur les contraintes de circulation liées à des événements imprévus, tout en leur permettant de devenir acteurs de leur propre sécurité (via l'accès à un opérateur 6 jours sur 7, de 8h à 20h).

Le service des routes du Conseil général s'engage à analyser chaque problème et mettre tout en œuvre pour y remédier si nécessaire, dans le cadre de travaux déjà programmés ou de mesures correctrices et d'aménagements spécifiques.

>> DES FINANCEMENTS POUR LES CHEMINS FORESTIERS

Beaucoup de chemins ont besoin d'être améliorés. Pour cela les propriétaires forestiers peuvent bénéficier d'une aide allant jusqu'à 80 % du coût HT (le solde est déductible des impôts sur le revenu). Une bonne desserte forestière facilitera vos ventes de bois, fera jouer la concurrence, dynamisera votre gestion forestière et sylvocynégétique, valorisera votre propriété, facilitera l'activité de la chasse et la sécurisera en permettant l'accès des secours. Elle contribuera aussi à la biodiversité. (cf. Notre Forêt N°46)

Pour bénéficier des 80 % d'aides, votre propriété doit être inscrite avec le ou les projets(s) d'amélioration dans un schéma de

desserte. Alors n'hésitez plus, contactez le Centre Régional de la Propriété Forestière d'Ile de France-Centre qui élabore actuellement un schéma de desserte sur votre commune*. Il répondra à vos questions, vous conseillera et vous proposera un projet adapté à vos besoins.

ATTENTION, si vous n'êtes pas inscrit, la subvention n'est que de 40 %. (70 % de financement par l'Europe et l'Etat + 10 % par le Conseil général du Loiret).

Contact : Pierre-Edmond Lelièvre

02 38 53 65 09 - 06 18 58 40 50

sig.centre@crpf.fr

* Schéma de desserte en Pays Sologne Val Sud

>> LES CHEMINS DE COMMUNE

Nous sommes nombreux à emprunter nos chemins de communes pour diverses raisons : privées, professionnelles, sportives, ...

Nous en avons tous constaté l'état chaotique un jour ou l'autre. Les conditions météorologiques, la disponibilité des hommes et du matériel n'ont pas toujours joué en notre faveur.

Les employés de la commune ont fait tout ce qui leur était possible pour les rendre plus praticables.

De nombreuses remorques de gravats et de calcaire ont été nécessaires. Y compris avec l'apport de certains propriétaires, la logistique et l'entretien représentent un coût considérable forcément pour chacun d'entre nous.

Il est inutile de se retourner vers « son voisin » parce qu'il a un quad, une moto, un 4x4, un tracteur, un utilitaire, ou tout simplement un cheval. Nous sommes tous responsables.

Il en va de notre devoir de respecter les efforts fournis et c'est si simple : le respect de la limitation de vitesse (rien de plus aisé pour l'équidé) principalement.

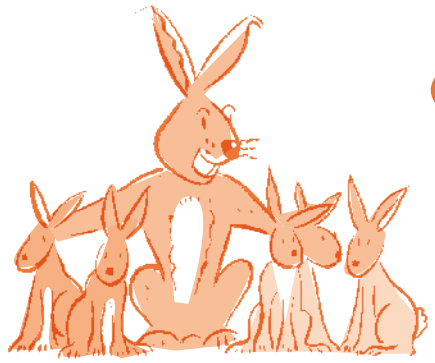
Beaucoup de travail reste à accomplir et chacun d'entre nous doit faire le maximum pour que cette charge soit la moins conséquente possible.

Bonnes promenades à toutes et tous.

Laurent MULOT

Les p'tits garennes

27



>>> GARDERIE

LA GARDERIE DU MERCREDI POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2009

Bilan de la première année

L'année qui se termine fut l'occasion d'expérimenter un mode de garde des enfants scolarisés pendant les mercredis de la période scolaire mais en dehors des vacances.

En moyenne, entre 12 et 15 enfants ont bénéficié de cette structure de garde et d'animation dont le projet éducatif pour l'année scolaire 2008-2009 a fixé les orientations d'animation autour du thème « développement durable ».

Comme le précise la législation en vigueur concernant l'encadrement, les enfants étaient encadrés par deux animatrices dont le rôle était de mettre en place des activités éducatives adaptées. Ainsi, par exemple, les enfants ont effectué des sorties en forêt afin de recueillir des matières premières pour confectionner des objets. Ils ont également eu l'occasion de participer à des activités de jardinage en collaboration avec la SHOL. J'ouvre d'ailleurs une parenthèse pour remercier la SHOL et plus particulièrement M. Robichon pour sa présence, son écoute et la transmission de ses connaissances et compétences auprès des enfants.

LA RENTRÉE 2009-2010

La prise en charge des enfants le mercredi est reconduite avec un nouveau projet éducatif qui sera communiqué aux familles. Le choix des activités sera réalisé par les équipes d'animation en tenant compte, autant que possible, des souhaits des enfants. A partir d'une thématique, il s'agit, pour les enfants, de découvrir et comprendre l'environnement proche. C'est pour cela que les mercredis seront organisés comme des séances de loisirs collectifs ayant une coloration éducative.

Afin de faciliter la mise en place de ces mercredis, il est indispensable que les parents prennent contact auprès des animatrices afin de les informer de la présence des enfants.

Le mot de la fin

Je tiens personnellement à remercier l'investissement des quatre animatrices qui ont fait preuve de créativité dans la mise en place des activités auprès des élèves et plus particulièrement pendant les journées de mauvais temps.

Bonnes vacances

Olivier GRUGIER, adjoint, en charge des affaires scolaires.

>>> STATION D'ÉPURATION (STEP)

Aujourd'hui notre système de collecte est de type «séparatif» : Les eaux pluviales ne sont pas dirigées vers la StEp.

Se sont donc uniquement les eaux de vanne et les eaux grasses qui sont dirigées vers la StEp. Leur cheminement aboutit vers un dégrilleur où une filtration grossière est faite. Ce qui passe au travers est dirigé vers l'aérateur où des bactéries se nourrissent. Pour vivre, elles ont aussi besoin d'oxygène et c'est ce bruit de «broyeur» que l'on entend fréquemment qui le leurs apporte. De là, une partie des liquides part vers les lits de roseaux (Rhysofites) et une autre partie part vers le clarificateur.

Le clarificateur joue le rôle de décanteur et l'eau purifiée (contrôlée et analysée) peut alors être rejetée dans le Patouillis. Les boues décantées sont aspirées et redirigées vers l'aérateur. Concernant les lits de roseaux, se sont les racines qui font office de drains et dirige lentement l'eau des boues vers le fond des lits où elle est filtrée par des lits successifs de gravier et de sable.

Les quatre lits sont capables de traiter chacun les rejets de 250 habitants ; cependant notre station arrive souvent à saturation. L'explication nous a été donnée par l'organisme de contrôle : une partie de notre réseau

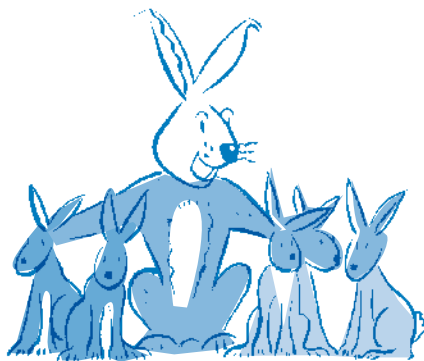
de collecte des eaux usées est poreux. A l'heure à vous lirez ces quelques lignes, l'entreprise chargée de l'aide à la maîtrise d'œuvre sera choisie, l'étude du réseau durera environ une année (à cause des relevés quotidiens des hauteurs de nappe), puis viendront les travaux...

Bien sûr, je ne ferai aucune recommandation sur l'économie d'eau puisque tous avons déjà cette notion et l'appliquons ; cependant il en est une des plus logiques : Nos commodités ne sont pas des centres d'enfouissement ou d'incinération. Il est fréquent que certains déchets se retrouvent bloqués dans l'un des différents cycles de traitement de notre StEp : Paquets de chips, préservatifs, protections fâmes. Ils sont autant de vecteurs de pannes sur les systèmes de traitement qui nous coûtent à tous une somme non négligeable. A nous de veiller et de respecter la porte-monnaie de tous.

Laurent MULOT

Je tenais, au nom de tout le conseil municipal, à remercier nos aînés, nos anciens du précédent conseil qui offrent toujours leur aide et leur conseil appuyé de leur expérience et de leur connaissance du terrain, pour résoudre de nombreux problèmes. «MERCI».

État civil



>>> NAISSANCES

14 décembre 2008	<i>Eliot</i> Franck Alain COURATIN
10 janvier 2009	<i>Noémie</i> Martine Odile Marie VAN HILLE
19 janvier 2009	<i>Jules</i> RENAUD
22 janvier 2009	<i>Juliette</i> Margaux OSZWALD
14 février 2009	<i>Chloé</i> Valérie Brigitte MONTIGNY
20 février 2009	<i>Paulin</i> Alain Joël CATHELIN
04 mars 2009	<i>Noé</i> Francis Jacques ARNOULT
08 mars 2009	<i>Nathan</i> Mathis Antonin VALTEAU
13 mars 2009	<i>Joan</i> COURTADE
05 avril 2009	<i>Agathe</i> Suzanne Marie LE BRETON
13 avril 2009	<i>Louise</i> Julie Léna FRANCHET

>>> MARIAGES

18 avril 2009	Samuel COURTOIS & Natacha PINARD
26 juin 2009	Guillaume PAILLAT & Kate KLENIG

>>> DÉCÈS

15 janvier 2009	Maurice Jean CHAUMET
09 février 2009	Guy Bernard Léonel BÉNARD
12 février 2009	Françoise NAWROT, épouse CHEREL

Bienvenue à Ligny

>>> AUX NOUVEAUX HABITANTS

M. Bernard DAUBE
18, rue César Finance

Mlle Charlotte SOULIER M. Jérémy LEPERT
1^{er} Epi

Mme Claudine CABIT M. Stéphane VOMBERGE
80, rue du Prêche

M. Mme Philippe BEDU
3^{ème} Epi

M. Mme Laurent GARNIER
171, rue Gérard de Fontenay

M. Mme Frédéric MICHAU
9, allée de la Taille des Vignes

M. Mme Alain ROMASTIN
270, rue César Finance

>>> AUX NOUVEAUX COMMERÇANTS ET ARTISANS

M. Mme Jean-Marie BREAN, Boucherie Charcuterie, Ligny-le-Ribault

Mme Catherine LEFEBVRE, Diététicienne diplômée, Cabinet Médical, Ligny-le-Ribault

Le garenne solidaire

29



>>> ECOLE NUMÉRIQUE RURALE

L'école de Ligny est candidate au projet d'École Numérique Rurale. Mais, de quoi s'agit-il ?

1- Le cadrage politique

Il s'agit d'un plan de développement du numérique dans les écoles rurales. Ce plan à l'échelle nationale prévoit l'équipement de 5 000 écoles situées dans les communes de moins de 2 000 habitants. Il s'inscrit dans le plan de relance du gouvernement. 50 millions d'euros sont alloués pour le développement de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement.

Ce plan est constitué de quatre volets :

- équipement et sécurisation,
- ressources numériques,
- prise en main et formation,
- usages pédagogiques.

Le cahier des charges (disponible en ligne à l'adresse suivante : www.educnet.education.fr/primaire/ecole-numerique-rurale/cahier-des-charges-enr.pdf) prévoit qu'une école numérique doit comprendre :

- une classe mobile (ordinateurs portables),
- un tableau blanc interactif,
- un accès internet de haut débit,
- une mise en réseau des équipements de l'école,
- une sécurisation des accès internet,
- une formation sera ensuite dispensée aux enseignants.

Nous reviendrons, un peu plus loin dans cet article, sur la description du matériel.

Pour le département du Loiret, il s'agit d'équiper 45 écoles de commune de moins de 2000 habitants. Les communes volontaires qui seront retenues par l'inspection d'académie du Loiret recevront une subvention d'un montant pouvant aller jusqu'à 9.000 € H.T. pour un projet de 13.455 € T.T.C..

2- Présentation du matériel

Ce n'est pas un équipement futuriste mais d'actualité !

→ Une classe mobile

Permet d'accueillir 8 PC élèves (avec lecteur et graveur de DVD) plus un PC professeur, une imprimante laser couleur et un système wifi afin que les ordinateurs puissent se connecter les

uns avec les autres et créer une classe interactive. L'avantage étant de transposer facilement ce matériel d'une salle à une autre afin que chaque niveau de classe puisse en profiter.

→ Un tableau Blanc Interactif (TBI)

Permet de projeter au tableau l'écran d'un ordinateur. De plus, par simple pression du doigt, les élèves peuvent interagir sur les documents affichés : le doigt remplace la souris. Les présentations deviennent alors plus captivantes et favorisent une participation active. L'enseignant peut écrire directement sur le tableau puis enregistrer les informations dans un ordinateur afin que chaque élève garde une trace de ce qui vient d'être fait.

→ Des logiciels

Chaque PC est équipé d'une suite bureautique ainsi que de logiciels permettant aux élèves d'acquérir les compétences informatiques exigées à la fin du CM2.

3- Éléments de conclusion

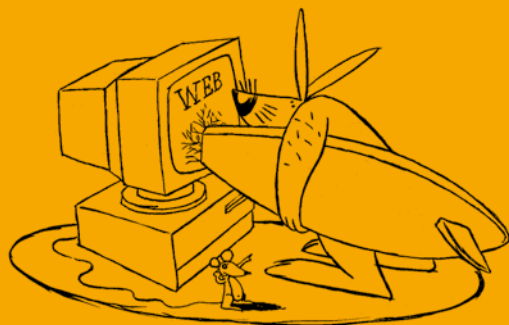
Aujourd'hui, notre candidature semble être retenue par l'inspection d'académie du Loiret. Le matériel choisi a fait l'objet de comparaison d'offre de plusieurs fournisseurs. C'est un choix rationnel qui concilie les besoins des enseignants, la qualité et les performances du matériel proposé ainsi que le contrat de maintenance.

Ce projet ne consiste pas seulement à équiper notre école d'un matériel informatique performant, il s'agit, avant tout, d'un enjeu éducatif important en donnant à nos enfants la possibilité d'avoir une formation identique comparée à des enfants issus de communes ayant des moyens financiers plus importants. C'est donc un pari sur l'avenir et un enjeu social.

INFO DERNIERE MINUTE : Lors du conseil municipal du 5 juin, la décision a été prise à l'unanimité d'équiper notre école même si cette dernière n'est pas retenue dans le cadre du plan de relance du gouvernement.

Bonnes vacances aux enfants et à leurs parents

Olivier GRUGIER adjoint, en charge des affaires scolaires.



Le garenne s'informe



>>> DOSSIER DIAGNOSTIC TECHNIQUE

EN CAS DE LOCATION : Article 22 de l'ordonnance 2005-655 du 8/06/2005
Tous ces diagnostics sont à la charge du propriétaire bailleur

TYPE DE DIAGNOSTIC	TEXTES DE REFERENCE	IMMEUBLES VISES
Le constat des risques d'exposition au PLOMB (Code de la santé publique, art. L.1334-5, L. 1334-7 et L. 1334-9)	Loi 98-657 du 29/07/1998 modifiée par la Loi 2004-806 du 9/08/2004 Décret 2006- 474 et arrêtés du 25/04/2006	Tous les immeubles ou parties d'immeubles à usage d'habitation construits avant le 1er janvier 1949. : Parties privatives de l'immeuble affecté au logement et parties communes lorsque la location porte sur des locaux situés dans une copropriété
L'état des RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES (Code de l'environnement, art. L.125-5)	Loi 2003-699 du 30/07/2003 Décret 2005- 134 du 15/02/2005	Tous les immeubles ou parties d'immeubles, quelle que soit leur affectation, situés dans des zones de sismicité ou des zones couvertes par un plan de prévention des risques naturels ou technologiques
Le diagnostic de PERFORMANCE ENERGETIQUE (Code de la construction, art. L.134-1 à L.134-5)	Art.17 de l'ordonnance 2005-655 du 8/06/2005 Arrêté du 3/5/2007 Décret 2008- 461 du 15/5/2008	Tous les immeubles ou parties d'immeubles, quelle que soit leur affectation. Exigible en cas de renouvellement de bail si le délai de validité du précédent diagnostic est expiré
Le diagnostic AMIANTE	Décret 2001-840 du 13/09/2001 Décret 2002- 120, 30/01/2002, article 2-3	Tous les immeubles ou parties d'immeubles à usage d'habitation

>>> PHARMACIES

PHARMACIE C. ANDRÉ :

41210 NEUNG-SUR-BEUVRON
Tél. 02 54 83 62 26
Fax 02 54 83 67 59

PHARMACIE CAMBIER :

45370 JOUY-LE-POTIER
Tél. 02 38 45 38 41
Fax 02 38 45 38 47

PHARMACIE DE SOLOGNE :

45240 LA FERTÉ-ST-AUBIN
Tél. 02 38 76 50 42
Fax 02 38 76 67 48

PHARMACIE F. BONIN :

45240 LIGNY-LE-RIBAULT
Tél. 02 38 45 42 38
Fax 02 38 45 46 21

PHARMACIE L. GIMENO :

41210 SAINT-VIATRE
Tél. 02 54 88 92 22
Fax 02 54 88 43 74

PHARMACIE C. TABAILLOUX :

41600 CHAUMONT/THARONNE
Tél. 02 54 88 54 50
Fax 02 54 88 66 34

PHARMACIE F. BOSC-Bonin :

41600 LAMOTTE-BEUVRON
Tél. 02 54 88 00 09
Fax 02 54 88 54 69

PHARMACIE N. LEMBO :

45240 LA FERTÉ-ST-AUBIN
Tél. 02 38 76 67 28
Fax 02 38 64 88 26

PHARMACIE DU BEUVRON :

41600 LAMOTTE-BEUVRON
Tél. 02 54 88 03 31
Fax 02 54 88 66 03

PHARMACIE D. CABIROU :

45240 MARCILLY-EN-VILLETTE
Tél. 02 38 76 11 77
Fax 02 38 76 18 30

PHARMACIE P. PETITCOLLIN :

41600 NOUAN-LE-FUZELIER
Tél. 02 54 88 72 26
Fax 02 54 88 98 22

PHARMACIE D. ULRICH :

41600 VOUZON
Tél. 02 54 88 48 83

PHARMACIE D & A VASSEUR :

45240 LA FERTÉ-ST-AUBIN
Tél. 02 38 76 56 02
Fax 02 38 64 87 45

Le garenne s'informe



31

DATE APPLICATION	DUREE DE VALIDITE	CONSEQUENCE DE L'ABSENCE DE DOCUMENT
A partir du 12/08/2008	Sans limite si absence ou inférieur au seuil, sinon 6 ans	Le bailleur peut être déclaré pénalement responsable.
A partir du 1/06/2006	6 mois pour la totalité du contrat de location et éventuelle reconduction	
A partir du 1/07/2007	10 ans	Valeur informative Affichage à l'intention du public du diagnostic dans certaines catégories de bâtiment
Déjà en cours		Le DTA ou sa fiche récapitulative doivent être tenus à disposition des occupants de l'immeuble Le locataire peut exiger cette information. Le décret relatif aux caractéristiques du logement décent stipule que le propriétaire est tenu de délivrer un logement dont les matériaux de construction, canalisations ou revêtements muraux ne présentent pas de risques manifestes pour la santé (parmi lequel figure le risque d'exposition à l'amiante)

>>> SERVICE D'URGENCE DES PHARMACIES 2009

JUILLET :

4 au 10 : BEUVRON
 11 au 12 : BONIN
 13 au 17 : ANDRÉ
 18 au 24 juillet : BOSC
 25 au 31 juillet : ULRICH

OCTOBRE :

1er au 2 : BARDON
 3 au 9 : SOLOGNE
 10 au 16 : VASSEUR
 17 au 23 : BONIN
 24 au 30 : ULRICH

RAPPEL :

**LES GARDES DÉBUTENT
 À 17 HEURES LE SAMEDI ET SE
 TERMINENT À 17 HEURES LE
 SAMEDI SUIVANT .**

AOUT :

1 au 7 : CAMBIER
 8 au 13 : CABIROU
 14 au 18 : PETITCOLLIN
 19 au 21 : BARDON
 22 au 25 : LEMBO
 26 au 28 : BARDON
 29 au 4/09 : BEUVRON

NOVEMBRE :

31/10 au 6 : BOSC
 7 au 9 : BARDON
 10 au 13 : ANDRÉ
 14 au 20 : PETITCOLLIN
 21 au 27 : ULRICH
 28 au 4 : GIMENO

SEPTEMBRE :

5 au 11 : SOLOGNE
 12 au 18 : GIMENO
 19 au 22 : BARDON
 23 au 25 : LEMBO
 26 au 30 : ANDRÉ

DECEMBRE :

5 au 11 : CAMBIER
 12 au 15 : LEMBO
 16 au 18 : BARDON
 19 au 23 : PETITCOLLIN
 24 au 25 : VASSEUR
 26 au 30 : BARDON
 31 au 1 janvier 2010 : CABIROU

Le garenne s'informe



>>> DOSSIER DIAGNOSTIC TECHNIQUE

EN CAS DE VENTE D'IMMEUBLE : Article 18 de l'ordonnance 2005-655 du 8/06/2005 et décret 2006-1114 du 5/09/2006 - Décret 2006-1653 du 21 décembre 2006
Tous ces diagnostics sont à la charge du propriétaire vendeur

TYPE DE DIAGNOSTIC	TEXTES DE REFERENCE	DATE APPLICATION	DUREE DE VALIDITE
Le constat des risques d'exposition au PLOMB (Code de la santé publique, art. L.1334-5 et L.1334-6 et L.1334-8)	- Loi 98-657 du 29/07/1998 - Loi 2004-806 du 9/08/2004 - Décret 2006-474 du 25/04/2006 - Arrêtés du 25/04/2006	26/04/2006 A compter du 12/08/2008	Sans limite si absence de plomb ou inférieur au seuil, sinon 1 an
L'état mentionnant l'absence ou la présence d' AMIANTE (Code de la santé publique, art. L.1334-13)	Décret 96-97 du 7/02/96 Modifié par décrets 97- 855, 2001-840, 2002-839 et loi SRU 2000- 1204	Déjà en cours	Pas de limite sauf travaux
L'état relatif à la présence de TERMITES (Code de la construction, art. L.133-4 à L.133-6 et Art.16 de l'ordonnance 2005-655 du 8/06/2005)	- Loi 99-471 du 8/06/1999 - Arrêté du 29/03/2007	1/11/2007	6 mois
L'état de l'installation intérieure de GAZ naturel (Code de la construction, art. L.134-6 et Art.17 de l'ordonnance 2005-655 du 8/06/2005)	- Décret 2006- 1147 du 14/09/2006 - Arrêtés du 06/04/2007 et 29/10/2007	A partir du 1/11/2007	3 ans
L'état de l'installation intérieure d' ELECTRICITE (Code de la construction, art. L.134-7)	- Art.79 IV8° Loi 2006-872 du 13/07/2006 - Décret 2008- 384 du 22/4/2008	A partir du 1/1/2009	3 ans
L'état des RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES (Code de l'environnement, art. L.125-5)	- Loi 2003-699 du 30/7/2003 - - Décret 2005- 134 du 15/02/2005	A partir du 1/06/2006	6 mois
Le diagnostic de PERFORMANCE ENERGETIQUE (Code de la construction, art. L.134-1 à L.134-5 et Art.17 de l'ordonnance 2005-655 du 8/06/2005)	- Art.41 Loi 2004-1343 du 9/12/2004 Décret 2006- 1147 du 14 septembre 2006 Arrêtés 15/9/2006, 21/9/2007 et 18/12/2007	A partir du 1/11/2006	10 ans
Le diagnostic ASSAINISSEMENT Art. L. 1331-11-1 du Code de la santé publique Art. L. 271-4-8° du Code de la construction	Art 46-12°, Art 47 et Art.102-V de la loi n° 2006- 1772 du 30 décembre 2006	A partir du 01/01/2013	8 ans

Le garenne s'informe



	IMMEUBLES VISES	CONSEQUENCE DE L'ABSENCE DE DOCUMENT
	Tous les immeubles ou parties d'immeubles à usage d'habitation construits avant le 1er janvier 1949 : Partie privative de l'immeuble affecté au logement lorsque la vente porte sur des locaux situés dans une copropriété Parties communes d'immeuble d'habitation	Le vendeur ne peut pas s'exonérer de la garantie des vices cachés correspondante
	Tous les immeubles ou parties d'immeubles, quelle que soit leur affectation, dont le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997. Parties privatives et parties communes lorsque la vente porte sur des locaux situés dans une copropriété (fiche récapitulative du DTA Dossier technique amiante)	Le vendeur ne peut pas s'exonérer de la garantie des vices cachés correspondante
	Les immeubles ou parties d'immeubles, quelle que soit leur affectation, situés dans une zone contaminée ou à risque, telle que délimitée par un arrêté préfectoral. Lorsque la vente porte sur des locaux situés dans une copropriété	Le vendeur ne peut pas s'exonérer de la garantie des vices cachés correspondante S'il ne satisfait pas à ses obligations de déclaration de présence ou de destruction des termites, le propriétaire est passible d'une amende et peut être déclaré pénalement responsable.
	Tous les immeubles ou parties d'immeubles à usage d'habitation comportant une installation intérieure de gaz naturel réalisée depuis plus de 15 ans. Partie privative du lot à usage d'habitation lorsque la vente porte sur des locaux situés dans un immeuble en copropriété	Le vendeur ne peut pas s'exonérer de la garantie des vices cachés correspondante
	Tout ou partie d'un immeuble à usage d'habitation, un état de l'installation intérieure d'électricité lorsque cette installation a été réalisée depuis plus de quinze ans	Le vendeur ne peut pas s'exonérer de la garantie des vices cachés correspondante
	Tous les immeubles ou parties d'immeubles, quelle que soit leur affectation, situés dans des zones de sismicité ou des zones couvertes par un plan de prévention des risques naturels ou technologiques.	L'acquéreur peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge diminution du prix
	Tous les immeubles ou parties d'immeubles, quelle que soit leur affectation, déjà existants à la date du 1er novembre 2006 et ceux dont la date de dépôt de la demande de permis de construire est postérieure au 30 juin 2007	Valeur informative
	Tout ou partie d'un immeuble d'habitation non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées	

CALENDRIER DES FETES 2009

JUILLET

→ **Tous le mois**

Exposition : Les Amis du Vieux Ligny

→ **Lundi 13**

Retraite aux flambeaux + Feu d'artifice
+ Bal

→ **Mardi 14**

Fête Nationale

→ **Samedi 25**

Bal de la Sainte Anne C.A.C.

→ **Dimanche 26**

Fête de la Sainte-Anne C.A.C.

AOUT

→ **Tous le mois**

Exposition : Les Amis du Vieux Ligny

SEPTEMBRE

→ **Jeudi 3**

Assemblée Générale Assoc. des Parents
d'Elèves

→ **Vendredi 11**

Assemblée Générale Les Amis du Vieux
Ligny

→ **Dimanche 13**

Ball-Trap C.A.C.

→ **Vendredi 18**

Assemblée Générale C.A.C.

→ **Samedi 26**

Nuit du Cerf Les Amis du Vieux Ligny

OCTOBRE

→ **Jeudi 8**

Ciné Sologne

→ **Samedi 17**

Assemblée Générale Tennis CLUB (Salle
St Martin)

→ **Samedi 24**

Fête Halloween C.A.C.

NOVEMBRE

→ **Jeudi 5**

Ciné Sologne

→ **Samedi 7**

Assemblée Générale SHOL Ligny

→ **Samedi 7**

Assemblée Générale Club des Jeunes

→ **Mercredi 11**

Commémoration Armistice 1918

→ **Samedi 14**

Soirée Assoc. des Parents d'Elèves

→ **Samedi 21**

Fête de la Sainte-Barbe Amicale des
Sapeurs Pompiers

→ **Dimanche 29**

Marche Orléans Cyclo Touriste

DECEMBRE

→ **Jeudi 3**

Ciné Sologne

→ **Du 13 au 13/01**

Noël Russe - Les Amis du Vieux Ligny

→ **Dimanche 13**

Arbre de Noël Ecole

→ **Vendredi 18**

Goûter Noël Ecole

→ **Jeudi 31**

Réveillon du C.A.C.



CITROËN
RÉPARATEUR AGRÉÉ
AGENT COMMERCIAL

SARL Garage
ROHART

91, rue G. de Fontenay
45240 LIGNY-LE-RIBAULT

Tél. 02 38.45.42.09 - Fax. 02 38 45 46 14

garage.rohart@wanadoo.fr

Vente de véhicules neufs et occasions Toutes marques
tourisme et utilitaire - Chrono service - Réparations
toutes marques - Tôlerie peinture - Dépannage

**TRANSPORTS
FRANCHET**
TRANSPORTS TOUTES DISTANCES

Service régulier
« bassin Marennes-Oléron → →
→ → M.I.N. Rungis »



« La Détourne » - 45240 Ligny-le-Ribault
Tél. 02 38 45 42 32 - Fax. 02 38 45 45 89



LP. CHAUFFAGE

**INSTALLATION CHAUFFAGE
PLOMBERIE SANITAIRE
ENTRETIEN GAZ - FIOUL
DÉPANNAGE - RAMONAGE**

VENTE DE CHAUDIÈRES
(devis gratuit)

rte d'Yvoy-le-Marron
lieu-dit Belle Fontaine

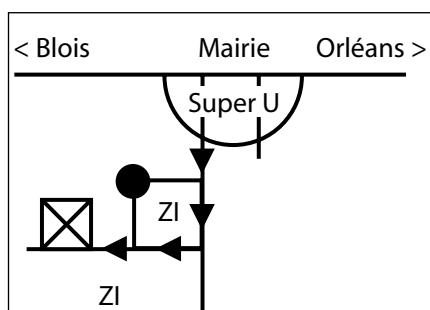
Tél. 02 38 44 43 13

COMPTOIR SABBE

Vente permanente à l'usine

du Lundi au Vendredi : 8 h à 12 h / 14 h à 17 h

**SOMMIERS fixes et électriques
MATELAS ressort, mousse et latex**



Zone industrielle - SAINT-LAURENT-DES-EAUX
Tél. 02 54 87 70 14

**Peinture - Vitrierie
Revêtements Sols
et Murs**

Pierre CIZEAU

"Le Marmanteau"
Route de La Ferté-Saint-Aubin
45370 JOUY-LE-POTIER

Tél. 02 38 45 82 21

L'ADRESSE
— Un Conseil Immobilier à vos Côtés —

REINEAU LA FERTE

57 rue du General Leclerc - 45240 La Ferté St-aubin

TEL. 02 38 76 65 18

accueil@ladresse-laferte.fr

**TRANSACTIONS - LOCATIONS
ESTIMATION GRATUITE**



**Jean-François THOMAS
François ROBIN
Sébastien MALON**

**VOS CONSEILLERS en IMMOBILIER
à VOTRE SERVICE**

Retrouvez nos affaires sur :
Immobilier-sologne.fr



Tout faire pour vous !

CONSTRUIRE
AMÉNAGER - RÉNOVER

DEPOMAT

55, rue Basse
45240 LA FERTÉ-SAINT-AUBIN



TÉL. 02 38 76 50 64
FAX 02 38 64 65 25

**TRAVAUX NEUFS
RENOVATION**



*Agrandissement - Ravalement
Carrelage - Clôture - Garage
Cheminée - Terrasse - Fenêtre PVC*

55, rue Basse
45240 LA FERTÉ-SAINT-AUBIN

TÉL. 02 38 76 50 64
FAX 02 38 64 65 25

CLIMATISATION - FROID - POMPE A CHALEUR - ENERGIE SOLAIRE



Artisan spécialisé en
Géothermie & Aérothermie
(électricité - sanitaire - plomberie)

*Vente - installation - maintenance - dépannage
(Devis gratuits) - dépannage brûleur*

06 42 20 22 45

couery.eric@aliceadsl.com
www.aclimpac.fr

Un artisan formé chez les compagnons du tour de france à votre service

ACLIMPAC 355 Rue César Finance 45240 LIGNY LE RIBAUT

Plantval S.A.

Contacts

Directeur Général :
Martine Bertrant

Directeur Commercial :
Jean-Charles Bertrant

Responsable production :
David Bertrant

Secrétariat/comptabilité :
Carole Sardon



PRODUITS

Produits leaders : plantes de haies • thuya
Atrovirens • cupressocyparis Leylandii

Autres produits : arbustes à fleurs • conifères de
rocaille

Moulin du Mizotier - 45240 LIGNY-LE-RIBAUT

Tél. 02 38 45 47 05 • Fax 02 38 45 47 06

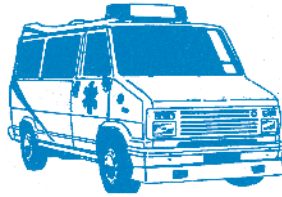
* SARL AMBULANCE * VSL - TAXIS DE VILLENY

Tél. 02 54 83 71 00 ou 02 54 98 34 00

TAXIS DE LIGNY-LE-RIBAUT :

Tél. 02 38 45 46 33

Mr. et Mme JOLLY



U R G E N C E S
HOSPITALISATION
CONSULTATION
KINÉSITHÉRAPIE
RADIOTHÉRAPIE
D I A L Y S E S
CONTRÔLE MÉDICAL
24H / 24H



LEBRAULT YANNICK

HORTICULTEUR

VENTE AU DÉTAIL : FLEURS SÉCHÉES

PLANTS A MASSIFS • PLANTS DE TOMATES
GÉRANIUMS • FUCHSIAS • CHRYSANTHÈMES

134 - « Les Villeneuves » - 45370 CLÉRY-ST-ANDRÉ

tél. 02 38 45 73 39

Présent les samedis sur la place de l'église de Ligny-le-Ribault

Pompes funèbres Marbrerie

 **CATON Frères**
Une famille au service des familles

Organisation complète d'obsèques
Contrat prévoyance Obsèques
Tous travaux de cimetière
Grand choix d'articles funéraires

**Plus de 200
Monuments en stock
sur le Loiret**



LA FERTE SAINT AUBIN
36 Rue du Général Leclerc
7j/7  02 38 76 67 67 24h/24
hab:02.45.18

CALLU S.A.

route de Saint-Jean
41600 YVOY-LE-MARRON



*Terrassement,
création et
curage d'étang,
aménagement
de propriété*

Dominique Robineau
Portable : 06 03 26 76 15
Bureau : 02 54 88 79 24
Fax 02 54 88 52 67

Marceau à l'écoute

Par mesures d'hygiène et de sécurité, nous vous rappelons qu'il est **INTERDIT** de laisser les déjections canines sur les trottoirs. Les propriétaires sont priés : soit de les ramasser, soit d'obliger leurs chiens à déféquer dans les caniveaux.

◆◆◆ CENTRE DES INITIATIVES LOCALES DE SOLOGNE ◆◆◆

Depuis 1995, une association cantonale à votre service pour vous soutenir dans vos recherches d'emplois :

Curriculum Vitae, lettres de motivation, contacts entre les demandeurs d'emploi et les entreprises du canton et autres, renseignements divers

Vous recherchez un emploi, un stage, un emploi d'été, un contrat de qualification ou d'apprentissage ?

Quels que soient votre profil, votre âge, vos qualifications, prenez contact avec nous. Nous vous aiderons dans vos démarches quotidiennes et nous trouverons peut-être une solution de longue ou de courte durée.

CONTACTEZ-NOUS : C.I.L.S. - Centre des Initiatives Locales de Sologne
45, rue Hippolyte Martin - 45240 LA FERTÉ-SAINT-AUBIN - Tél. 02 38 64 80 40
du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
et le vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Nous vous proposerons un rendez-vous et vous accueillerons rapidement

MESSAGE IMPORTANT A L'ATTENTION DES PERSONNES ÂGÉES

Mesdames, Messieurs,
Soyez très vigilants ! En effet, certaines personnes se disant aide à domicile, aide-soignante, auxiliaire de vie, s'incrument dans les domiciles des personnes âgées et prétendent faire partie d'une association. Elles fonctionnent la plupart du temps par "chèque emploi service" des tarifs exorbitants. Elles ne font pas du tout partie d'une structure reconnue et abusent des personnes aidées. Nous vous recommandons la plus grande prudence.

L'Association d'Aide à Domicile du Canton de La Ferté et l'Association de Soins à Domicile Nord Sologne - 109, rue Joffre - 45240 La Ferté-Saint-Aubin - Tél. 02 38 64 63 67

CENTRE DE PLACEMENT IMMÉDIAT DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE SERVICE ÉDUCATIF JUDICIAIRE RECHERCHE

Familles d'accueil implantées dans le sud et le sud-est de l'agglomération orléanaise et à Orléans pour recevoir des adolescents en difficulté le week-end et aux petites vacances.
38, rue de la Jeunesse - 45650 SAINT-JEAN-LE-BLANC - Tél. 02 38 56 99 90



Agence Sologne Val de Loire
L'IMMOBILIER PRÈS DE VOUS

contact@asvlimmo.fr
www.asvlimmo.fr

**Transactions immobilières de
maisons, terrains, propriétés**

12, rue du Bourg 41220 La Ferté St Cyr
02 54 87 92 16 - 06 13 37 48 17

infos pratiques

- **MAIRIE** 02 38 45 42 01
Ouverture secrétariat tous les jours de 8h30 à 12h
sauf dimanche
- **TOUTES URGENCES** 02 38 45 42 01
Permanence Maire et Adjointes : sur rendez-vous
Permanence sociale : sur rendez-vous
- **GENDARMERIE** 17
La Ferté-Saint-Aubin 02 38 76 50 47
- **POMPIERS** 18
Mairie 02 38 45 42 01
Bernard Van Hille, Chef de Corps
- **SAMU** 15
- **CENTRE SOCIAL- La Ferté-Saint-Aubin** 02 38 64 61 36
- **AIDE À DOMICILE PERSONNES ÂGÉES**
s'adresser à Mme LUCAS - 187, rue de la Libération
La Ferté-Saint-Aubin - Pour R.D.V. 02 38 76 00 41
- **SOINS À DOMICILE NORD SOLOGNE** 02 38 76 09 02
187, rue de la Libération - La Ferté-Saint-Aubin
- **AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL**
Association Cléry-Saint-André 02 38 45 41 74
ou s'adresser Pharmacie, Infirmières
ou Mme Meunier - Lailly-en-Val 02 38 44 74 61
- **ASSISTANTE SOCIALE**
s'adresser à l'U.T.A.S. Est Orléanais
BP 652 - 45016 Orléans cedex 1 02 38 79 49 96
- **PERMANENCE CPAM** 0820 904 103
Centre social
mardi et jeudi : de 9h à 12h
et sur rendez-vous mardi et jeudi après-midi
- **C.H.R. Orléans La Source - Tous services** 02 38 51 44 44
- **MAISON MÉDICALE**
Dr Saillard 02 38 45 41 07
Dr Loiseau 02 38 45 42 06
- **DENTISTE** 02 38 45 40 87
Dr Arnaud
- **CABINET DES INFIRMIÈRES** 02 38 45 43 76
Mmes Leyet et Cabaret
- **PHARMACIE** 02 38 45 42 38
- **KINÉSITHÉRAPEUTE** 02 38 45 45 11
M. Dorso
- **CENTRE ANTI-POISON** 02 47 66 85 11
Centre Hospitalier Bretonneau - Tours
- **E.D.F.** Clos Mardelle, RN 152, Beaugency
N° Dépannage : 0810.333.045
N° Renseignements clients particuliers : 0810.080.333
N° Solidarité : 02.38.52.85.52 et Fax 02.38.79.52.29
- **IMPÔTS** 02 38 25 22 00
Circonscription Orléans Sud, secteur La Ferté-Jargeau
9, avenue John Kennedy - 45074 Orléans Cedex 2
Réception mardi et vendredi de 8h30 à 11h30
- **PERCEPTION** 02 38 76 52 64
30, boulevard Foch - La Ferté-Saint-Aubin
Le lundi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h
du mardi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h
- **PRESBYTÈRE** 02 38 45 42 48
- **LA POSTE** 02 38 45 41 62
Depuis le 1er juillet 2006, nouveaux horaires d'ouverture : mardi au samedi de 8h30 à 12h
Fermé le lundi
- **BIBLIOTHÈQUE**
Dépôt Bibliobus du Loiret - Permanence
le mardi de 16h à 19h et samedi de 10h30 à 12h
- **CANTINE SCOLAIRE** 02 38 45 46 77
Vente des tickets un vendredi sur deux à la cantine
de 16h30 à 17h30 - Prix 2,90 €
- **GARDERIE PÉRISCOLAIRE** 02 38 45 46 45
Lundi, mardi, jeudi, vendredi
de 7h à 8h55 et de 16h30 à 18h45
Mercredi de 7h à 8h55
Prix du ticket : 2,45 €
Prix du ticket après étude : 0,60 €
- **ÉTUDE SURVEILLÉE : s'adresser à la garderie Péricolaire** - jusqu'à 18h - Prix 2,45 €
- **HALTE GARDERIE ITINÉRANTE "LES PETITS FAONS"**
tous les mardis salle polyvalente de 9h à 12h
de 4 mois à 4 ans
- **RAMASSAGE SCOLAIRE**
Collège La Ferté-Saint-Aubin : départ 8h02
Lycée La Source : départ 7h17
- **ORDURES MÉNAGÈRES**
Ramassage le jeudi, à partir de 12h
Si jour férié : passage le vendredi au lieu du jeudi
- **TRANSPORT**
Le Conseil Général a mis en place le service "Voyagez à la demande" pour vous rendre à La Ferté St-Aubin.
Appelez le : 02 38 700 100 (au plus tard la veille avant midi)
Jours et horaires de fonctionnement :
le Jeudi : Départ 10h - Retour 12h
le vendredi : Départ 13h30 - Retour 15h30
Tarif : 2 euros
- **DÉCHÈTERIE : PRÉ COMMUNAL**
Tous les déchets **SAUF les ordures ménagères**
Ouvert le lundi et le mercredi de 10h à 12h
et le samedi de 9h à 12h
Benne à verre - Conteneur à papier - Emballage creux
(bouteille plastique - boîte conserve - boîte lait et jus de fruits)

HEUREUX QUI COMMUNIQUE...

...avec la commission communication



>>> LIGNYLERIBAUT.FR ...

C'est à cette adresse que nous pourrons bientôt tous nous connecter pour accéder :

- ➔ à l'actualité municipale
- ➔ à l'actualité intercommunautaire
- ➔ aux informations économiques
- ➔ à la vie associative
- ➔ aux formulaires administratifs
- ➔ aux événements culturels
- ➔ à l'accueil des touristes...

Un site municipal pour :

- ➔ le dynamisme des échanges entre les habitants et la municipalité

- ➔ une meilleure promotion des attraits culturels et touristiques du village
- ➔ une plus grande valorisation des acteurs socio-économiques.

La commission communication vous donne rendez-vous à l'automne pour la mise en ligne de ce site officiel municipal.

N'hésitez-pas à nous faire parvenir vos informations ou suggestions correspondant à vos attentes et besoins.

>>> LIGNY AUTREMENT ...

...histoire de croix, Saurez-vous les retrouver



Reponses : Croix des Chouans salle polyvalente - Croix du clocher de l'église-Croix d'entrée du village à la Détourne - croix de renforcement de cheminée du coin perdu - Croix de Lorraine du monument aux déportés

COUVERTURE GIBELLOTTE :

Faites-nous parvenir dès maintenant vos dessins, photos, illustrations...(format A4 ou 2480 x 3508 pixels). Si votre proposition est retenue, la prochaine couverture sera la vôtre

BUREAU DE TOURISME

Ne manquez pas de rendre visite à vos hôte et hôtesse du bureau de tourisme qui ouvre ses portes en juillet et aout salle des expositions.

Michèle Cormery 2^{ème} adjointe, pour la commission communication

"AVANÇONS ENSEMBLE" - COUPON IDÉE

cochez ci-dessous le thème correspondant à votre suggestion

Communication

Tourisme

Culture

Fleurissement

Décrivez votre idée, suggestion... :

.....

.....

.....

Votre Nom (facultatif) :

Merci de déposer ce bulletin dans la boîte aux lettres de la Mairie **SANS enveloppe**
La Commission Communication – Tourisme – Culture – Fleurissement
vous répondra sur la faisabilité